



## IMPACTS DU PARCOURS DE L'IMPAYÉ DE LOYER SUR DES SITUATIONS BUDGÉTAIRES



Étude et rapport réalisés par

La **M**ission **R**égionale d'**I**nformation sur l'**E**xclusion

En collaboration avec la **F**ondation **A**bbé **P**ierre



# Des Missions en synergie

> "Informer, ce n'est pas seulement apporter des éléments d'information, mais c'est doter celle-ci de repères, d'une structure et d'un sens." (charte de la MRIE)

## Observer, comprendre

- La MRIE construit une connaissance des situations d'exclusion ancrée dans le vécu des personnes confrontées à la précarité. À partir d'études, de données statistiques et d'analyses collectées et mises en débat avec ses partenaires, elle développe une approche transversale qui lui permet, notamment à travers son Dossier Annuel, d'identifier des phénomènes émergents et d'analyser l'impact des politiques publiques sur les populations.

## Mobiliser, analyser

- La MRIE anime une réflexion sur des sujets spécifiques, à partir de groupes de travail composés de tous les types d'acteurs engagés dans la lutte contre l'exclusion : personnes confrontées à la précarité, professionnels de terrain, partenaires sociaux et institutionnels, chercheurs. Les travaux issus du croisement de ces différents savoirs font l'objet de colloques et sont publiés dans des rapports thématiques.

## Un espace de réflexion partagée

Qu'il s'agisse de rencontres sur le terrain, de manifestations régionales ou de groupes de travail thématiques, les quatre fonctions de la MRIE convergent toutes vers un concept fédérateur, celui d'espace de réflexion partagée. Toutes les données recueillies sont utiles aux acteurs et aux décideurs pour connaître, comprendre et agir.

## Communiquer, interpellier

- La MRIE procède à une large diffusion, y compris dans l'opinion publique, des enseignements et des recommandations issus de ses travaux. Tout en restituant la diversité des points de vue, elle cherche à faire évoluer le regard porté par la société sur les réalités de l'exclusion et sur les personnes qui les vivent.

### OUTILS DE DIFFUSION

La **Lettre de la MRIE** bimestrielle, diffusée par courriel à un large réseau, informe de l'actualité de la MRIE et de celle de ses partenaires et présente la synthèse d'un rapport ou d'une réflexion en cours. Elle est conçue comme une invitation à consulter son site Internet.

Le site Internet [www.mrie.org](http://www.mrie.org) vise à faire connaître, outre les travaux de la MRIE, les actions et contributions de ses partenaires dans le but d'assurer le lien entre les différents acteurs de la lutte contre l'exclusion.

Des travaux produits à l'intérieur des groupes de travail de la MRIE sont téléchargeables en ligne.

## Sensibiliser, accompagner

- La MRIE sensibilise les décideurs aux enjeux de la lutte contre l'exclusion en mettant en débat les préconisations issues de ses travaux. Elle contribue à dégager des repères pour l'action, en appui aux initiatives locales. Elle intervient ponctuellement pour accompagner des dynamiques territoriales de réflexion, d'évaluation et de formation.

### LA MRIE, SOURCE D'INFORMATIONS RÉGULIÈRES ET ACTUALISÉES

Un **Dossier Annuel** présenté à l'échelon régional et local qui propose des regards sur l'évolution des situations de pauvreté/précarités en Rhône-Alpes à travers des statistiques, des paroles et expériences d'acteurs, dont les personnes en situation précaire.

Des **rapports thématiques** qui, à partir de groupes de travail, approfondissent un thème spécifique : « Territoires et emploi : quelles dynamiques locales pour le travail et l'emploi de tous », Gens du voyage : Passer du stationnement à l'habitat », « Réflexion croisée parents professionnels sur le décrochage scolaire »...

La Mission produit et diffuse chaque année des ouvrages

**mrie**  
Mission Régionale Rhône-Alpes  
d'Information sur l'Exclusion

## SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	p4
<b>QUELQUES MOTS SUR LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL</b> .....	p5
<b>1. LE PROFIL DES MÉNAGES</b> .....	p7
Une étude basée sur le déclaratif .....	p7
Présentation des monographies .....	p7
A retenir : qui sont les ménages rencontrés ? .....	p29
<b>2. LES SITUATIONS BUDGÉTAIRES</b> .....	p31
1. Le point de départ de l'impayé : des ruptures qui ont provoqué un basculement dans une situation financière précaire ...	p31
2. La composition budgétaire .....	p33
3. Reste pour vivre, reste en caisse .....	p37
4. Les variations .....	p43
<b>3. LES ADAPTATIONS DES PERSONNES</b> .....	p47
1. Un parcours d'acceptation long et complexe .....	p47
2. Les qualités/ compétences développées par les personnes pour faire face à ces situations ....	p50
3. Les arbitrages budgétaires qui dépendent de chaque personne .....	p54

## INTRODUCTION

### Contexte de départ

Dans le cadre de la préparation de son rapport régional sur le mal-logement, la Fondation Abbé Pierre (Fap) a souhaité approfondir la question des expulsions locatives et notamment de la formation de l'impayé de loyer. Son intuition de départ était de porter un regard sur la variation des ressources (liées au travail, aux décalages dans les versements) et de voir leur impact sur le budget et le montant de l'impayé de loyer des ménages. Son objectif était d'approfondir la connaissance des éléments qui sont stables dans le budget, ceux qui fluctuent et de voir comment cela impacte la trésorerie des ménages. Pour renseigner cette question, la Fap et la MRIE ont décidé de mutualiser leurs moyens afin de rencontrer des ménages connaissant ou ayant connu un ou plusieurs impayés de loyer. Dans cette perspective, le parti pris a été de visualiser et de mesurer les différentes fluctuations pouvant impacter le budget des ménages. Ainsi, il s'agit d'établir plusieurs entrées dans la gestion d'une trésorerie : la variation des ressources (quelles soient liées à une activité professionnelle, à des prestations sociales ou d'autres sources), la variation des dépenses (liées au lieu de vie, aux charges courantes, aux dépenses contraintes et non contraintes) et la variation des dettes (liées au logement, aux factures ou aux remboursements d'emprunts). Cette étude permet ainsi de révéler la nature, l'évolution, la fluctuation des ressources et leur affectation en termes de dépenses et de remboursement de dettes.

### L'objectif de l'étude

Il s'agira donc d'objectiver l'existence et l'ampleur des variations de ressources, de dépenses et/ou de dettes observées par de nombreux acteurs de terrain et qualifier leur impact sur la situation vécue par ces ménages menacés d'expulsion. Cette étude permet de dévoiler la complexité et le sens des arbitrages, des démarches à engager, le poids de l'environnement contraint, les pressions et les injonctions possiblement contradictoires avec lesquelles doivent composer les ménages. Ce qui nous permettra d'approcher comment les ménages déterminent le choix d'effectuer ou pas telle ou telle dépense, comment ils s'engagent dans la recherche de solutions, quelles compétences et connaissances ils doivent acquérir, comment ils mobilisent leurs ressources propres (capital social, culturel, environnement, familial) pour mettre en exergue le sens des arbitrages et le rapporter à la question plus générale de l'accès aux droits fondamentaux.

### Les principes directeurs

Pour interroger cette réalité les principes directeurs ont été les suivants :

- Rencontrer individuellement 20 ménages (accompagnés par les associations partenaires de l'étude) connaissant ou ayant connu un ou plusieurs impayés de loyer ;
- Renseigner mensuellement, sur une période de 3 mois, les budgets de 14 ménages ayant un impayé de loyer en cours pour le logement actuel et identifier des variations de ressources, de dépenses et/ou de dettes ;
- Identifier les impacts de ces variations sur la situation financière des ménages concernés ;
- Identifier les adaptations ou non-adaptations des ménages face à ces variations et approcher selon quels principes ces choix et arbitrages s'opèrent.

### Les partenaires de l'étude

Les ménages ont été rencontrés avec le concours de quatre associations partenaires : l'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement (AVDL), l'association Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement (ALPIL), le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et Emmaüs Sos Famille.

## QUELQUES MOTS SUR LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

### L'échantillon

Ce dernier est constitué de 20 ménages en difficulté pour payer leur loyer (dans l'obligation de s'endetter pour régler le loyer, connaissant ou ayant connu un ou plusieurs impayés de loyer) et accompagnés par les associations partenaires de l'étude (l'AVDL, l'ALPIL, Emmaüs Sos Famille, le CLLAJ). La volonté n'est pas d'approcher une quelconque représentativité, mais celle d'avoir une public cible varié tant sur le plan familial, que sur le plan professionnel ou encore quant à leur situation vis-à-vis du logement (au début, en cours, à la fin et au-delà de l'expulsion locative).

Pour ce qui est des données statistiques, notre échantillon est constitué de 14 ménages qui devaient remplir les deux conditions suivantes<sup>1</sup> :

- les ménages doivent avoir un impayé de loyer en cours pour le logement actuel ;
- les ménages doivent avoir des dépenses liées à leur lieu de vie (loyer, fluides, charges locatives, assurance habitation, impôts relatifs au logement).

### Les entretiens mensuels

Des entretiens ont été réalisés chaque mois en interaction directe avec les ménages dans divers lieux selon leur choix et leurs contraintes. Il s'agissait mensuellement :

- De renseigner avec eux l'architecture de leur budget pour récolter des données quantitatives ;
- De les interroger sur des processus et des choix (données qualitatives) en effectuant des entretiens compréhensifs.

### Définition des notions utilisées

Pour l'analyse des budgets, nous utiliserons plusieurs notions :

#### Pour les ressources :

- Les ressources liées à une activité professionnelle présente ou passée : salaires, allocation chômage, pension de retraite ;
- Les ressources liées à la solidarité nationale : minima sociaux, pension d'invalidité, indemnités journalières de l'assurance maladie ;
- Les ressources complémentaires : allocations familiales, dons, pension alimentaire et autres ressources.

#### Pour les dépenses :

- Les dépenses contraintes : les dépenses liées au logement et les autres dépenses contraintes :
  - Les dépenses logement : loyer, remboursement de la dette locative, charges locatives, taxe d'habitation, fluides (eau et énergie), assurance habitation ;
  - Les autres dépenses contraintes : éducation, santé, transport, télécommunication, assurance voiture, frais bancaires, pension alimentaire ;

---

<sup>1</sup> Pour l'exploitation statistique des données, nous avons donc retiré 6 ménages interrogés, soit parce qu'ils n'avaient pas de dépenses de loyer, soit parce qu'ils n'avaient pas d'impayés en cours.

- Les dépenses volontaires : l'alimentation, les dettes pour gérer et les dépenses de la vie sociale :
  - Les dépenses alimentaires ;
  - Les dettes pour gérer : le remboursement de dettes volontaires, qui ne sont pas contraintes toutes les dettes en dehors des dettes locatives et bancaires ;
  - Les dépenses de vie sociale : les dépenses liées à la culture, aux loisirs, aux vacances, aux vêtements, les dons ou les autres dépenses ;

**Pour les agrégats :**

- Le Reste pour vivre<sup>2</sup> = les ressources - les dépenses contraintes ;
- Le Reste en caisse = le reste pour vivre - les dépenses alimentaires.

**Présentation de l'architecture des budgets**

À partir de la définition du CNLE, l'architecture des budgets réalisée avec les personnes interrogées a renseigné mensuellement, sur une durée de 3 mois, chacun des postes de ressources et chacun des postes de dépenses suivants :

Ressources	Dépenses contraintes	Dépenses non contraintes	Les dettes du ménage
Salaires	Coût du lieu de vie	Alimentation	Indus
Allocations chômage	Charges locatives ou de copropriété	Dettes remboursées (en dehors des dettes contraintes liées au logement et aux dettes bancaires)	Dettes en cours de remboursement
Pensions d'invalidité	Eau	Culture, loisirs, vacances	Dettes qui ne font pas encore l'objet d'un remboursement
Pensions de retraite	Energie	Mobilier	
Indemnités journalières (maladie, maternité ou accident du travail)	Santé	Vestimentaire	
Minima sociaux	Pension alimentaire	Dons	
Allocations familiales	Télécommunication	Autres dépenses	
Pensions alimentaires	Transport		
Autres revenus possibles	Scolarité/garde d'enfants		
	Frais bancaires		
	Dettes de loyer et dettes bancaires		
	Impôts/taxes et redevances		
	Assurance de la voiture éventuelle		
	Assurances habitation, responsabilité civile, famille et scolaire		

<sup>2</sup> Pour définir le reste pour vivre, nous nous sommes basés sur la définition adoptée par le Conseil National de Lutte contre les Exclusions (CNLE) dans son rapport de juin 2012 « Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence » qui fait référence aujourd'hui : « reste pour vivre = ressources – dépenses contraintes »

# 1. LE PROFIL DES MÉNAGES

## Une étude basée sur le déclaratif

Il est nécessaire de bien avoir à l'esprit que cette étude se base exclusivement sur des données, des montants de ressources, de dépenses et de dettes qui ont été déclarés par les ménages eux-mêmes. Ainsi, il ne s'agit en aucun cas de données obtenues par le biais de fiches de paye, de factures. L'objectif de l'analyse n'était pas de questionner des budgets vérifiés et avérés mais de prendre la mesure des budgets tels qu'ils étaient vécus et déclarés par les ménages eux-mêmes. Cette indication permet de comprendre qu'il puisse exister des différentiels entre les ressources, les dépenses et les dettes telles qu'elles sont perçues par les ménages.

## Présentation des monographies

Afin de rendre compte de la diversité et de l'hétérogénéité des ménages rencontrés, 20 fiches de situations vont être présentées, de manière simplifiée et visuelle. Pour comprendre le parcours de l'impayé de loyer et de la procédure d'expulsion locative, les consignes de lecture sont les suivantes :

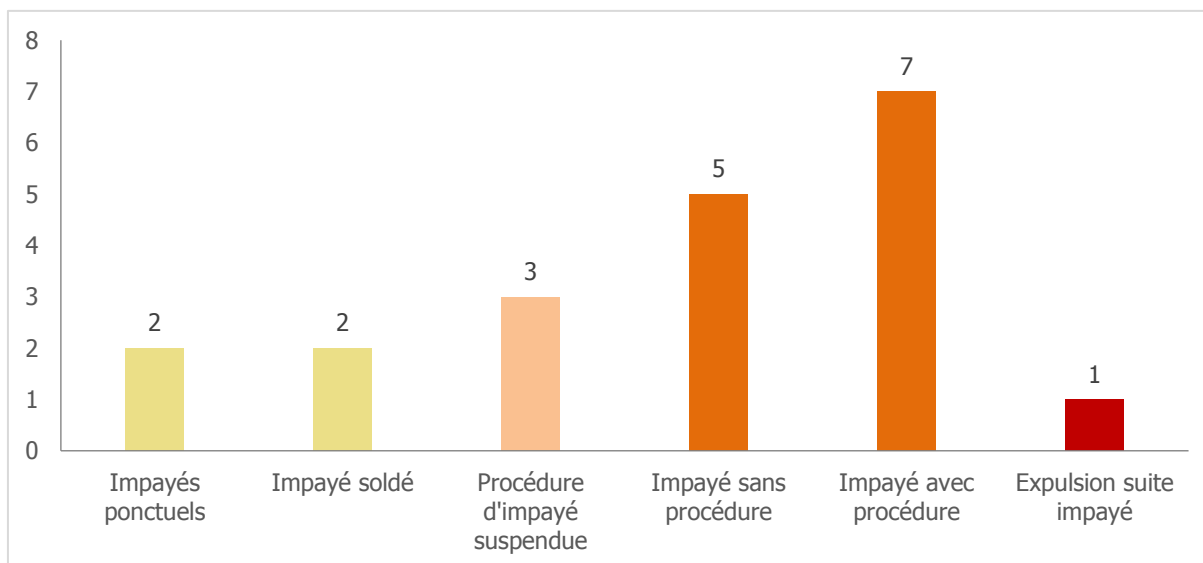
### 1. Il convient de lire ces situations comme un parcours chronologique dans une procédure d'impayé de loyer (avant, pendant et après) :

- 2 situations avant l'impayé de loyer (M. Aziz et Mme N'Guessan) ;
- 5 situations en impayé de loyer mais sans procédure d'expulsion en cours (M. Picard, M. Boumrah, Mme Cotard, M. Mangin et Melle Boutaleb) ;
- 7 situations en impayé de loyer avec une procédure d'expulsion en cours (Mme Bouguessa, Mme Medjaoui, Mme Hayoun, Mme Dubois, Mme Abbad, Mme Fikri et Mme Boyer) ;
- 3 situations où l'impayé de loyer demeure mais où la procédure est stoppée ou terminée (M. Stojeski, Mme Mobuna et Mme Sekri) ;
- 2 situations qui ont soldé leur impayé de loyer (M. Martinez et Mme N'Guyen) ;
- 1 situation qui a été expulsée de son logement et qui est désormais hébergée chez un tiers (Mme Valentini).

### Ainsi, plus de ¾ des ménages connaissent actuellement un impayé de loyer

- 16 ménages rencontrés sur les 20 connaissent un impayé de loyer (pour leur logement actuel ou pour un logement ancien qu'ils ont déjà quitté). Parmi eux, 7 sont en procédure d'expulsion locative et, pour 1 ménage, la procédure d'expulsion est allée jusqu'à son terme. 4 ménages connaissent des impayés très ponctuels qu'ils arrivent toujours à solder le mois suivant ou ont connu un impayé et l'ont désormais soldé.

## Impayé et procédure d'expulsion



Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires »  
MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016

## 2. Les montants sont traduits en Unités de Consommation (UC).

Afin de permettre des comparaisons entre ménage et de pouvoir travailler le plus justement possible les données fournies de façon globale, nous avons travaillé par UC. Il s'agit d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Ainsi, les montants sont divisés par le nombre d'UC du ménage. Par exemple, pour un ménage de 2 adultes avec 4 enfants de moins de 14 ans, l'UC est égale à 2,7 (1+0,5+ (0,3\*4)). Si le montant des ressources en € est égal à 1 500 €, divisé par le nombre de personnes composant le foyer il sera égal à 556 € (1500/2,7) en Unités de consommation.

### Légende des monographies

**Nov** : Novembre

**Déc** : Décembre

↗ : une hausse

↘ : une baisse

= : pas de changement

**Coût du lieu de vie** = les dépenses liées au loyer, au remboursement de la dette de loyer, aux charges locatives, aux fluides (eau et énergie), à l'assurance habitation et aux impôts liés au logement

**RPV** : Reste pour vivre = ressources – dépenses contraintes (coût du lieu de vie, frais bancaires, santé, télécommunications, transport, éducation, assurance voiture et pension alimentaire)

**REC** : Reste en caisse = RPV – alimentation






Avant l'impayé de loyer, des difficultés pour payer le loyer



## M. Aziz

Homme, plus de 40 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

	Logement		
	Nature : parc public Impayé : non Coût du lieu de vie : 659 € (nov =, déc =)	Ressources liées à une activité salariée : 1 247 € (nov ↗, déc ↘) Dépenses contraintes : 1 558 € (nov ↗, déc ↘) RPV moyen : -312 € (nov ↗, déc ↘)  REC moyen : -398 € (nov ↗, déc ↘)  Dettes : 3 350 € Nature : crédit à la consommation, proches Remboursement : crédit à la consommation	<b>Réseau de professionnels :</b> Nombre : 3 Nature : travailleur social Mairie, travailleurs sociaux de deux associations  <b>Relations personnelles :</b> Réseau personnel : oui Nature : famille Soutien matériel : oui Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : régulier

### Parcours

Ce père de 2 enfants, est séparé. Il ne bénéficie pas d'APL et verse une pension alimentaire de 262 €. Depuis février 2015, il est en demande mutation en raison d'un loyer trop cher. De plus, il a contracté des crédits à la consommation et ces derniers fragilisent extrêmement le budget contraint. Ce qui le met en grande difficulté notamment pour régler son loyer qui fait l'objet de relances régulières de la part du bailleur. Il rattrape la situation en empruntant auprès de sa famille mais également en jouant sur les découverts bancaires et les acomptes de salaires.

### Phrases clés

« J'ai tellement peur de tomber dans le piège des problèmes, je suis allé voir les assistantes sociales. »

« J'ai pas pris d'abonnement de gaz pour que ça ne me fasse pas cher, j'ai aussi coupé internet. J'ai enlevé la carte de crédit, j'ai juste une carte de retrait, mais j'ai toujours les frais bancaires, à peu près 80 € le mois dernier. »

« Je n'ai pas de problèmes d'impayés ce mois-ci. J'arrive toujours à régler deux mois plus tard au maximum en faisant appel à ma famille et en me débrouillant. Quand j'ai un problème de ressource j'appelle, je leur dis que ce mois-ci je ne vais pas pouvoir payer parce que j'ai pas assez d'argent sur mon compte, que je vais avoir un acompte bientôt et que je réglerai à ce moment-là. Donc ils sont assez conciliants, parfois ils m'envoient des lettres et des fois ils ne disent rien mais souvent je n'ai qu'un mois de décalage je paye toujours parce que j'ai trop peur d'être dehors. »

« Mais c'est vrai que je ne comprends pas bien les causes de cette situation, je me demande souvent ce qu'il m'arrive, pourquoi je suis dans cette situation ? Je pense que ça vient de la séparation, de la vie maritale car les crédits que j'ai contractés étaient basés sur les ressources du couple et sur les dépenses que nous avons liées à notre niveau de vie. »

« On m'a dit qu'il fallait payer le loyer. Mais les AS me disent qu'elles ne peuvent rien faire pour moi parce que je dépasse les plafonds et que je travaille, et je suis un homme seul donc on ne peut rien faire pour moi. »



Avant l'impayé de loyer, des difficultés pour payer le loyer



## Mme N'Guessan

Femme, plus de 40 ans, 1 enfant  
Unité de Consommation : 1,3

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : résidence sociale Impayé : non Coût du lieu de vie : 99 € (nov ↘, déc ↘) Procédure d'expulsion : non	Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 308 € (nov ↗, déc ↘) Dépenses contraintes : 224 € (nov ↗, déc ↘) RPV moyen : 83 € (nov ↗, déc ↘) REC moyen : 6 € (nov ↗, déc ↘) Dettes : 202 € Nature : proches Remboursement : oui	Réseau de professionnels : Nombre : 2 Nature : travailleur social du Conseil Départemental (MDR), travailleur social associatif Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : proches Aide matérielle : oui Aide psychologique : non Fréquence : très ponctuel

### Parcours

Madame a quitté le logement qu'elle occupait avec son mari après sa "disparition"(parti sans laisser de traces) et a quitté l'Italie pour la France pour que sa fille apprenne le français et parce qu'elle n'avait pas d'attaches là-bas. Elle est donc séparée mais pas divorcée et n'avait pas titre de séjour en France mais son enfant a la nationalité italienne. Elle a trouvé un CDD aide à domicile à Lyon malgré l'absence de titre de séjour et a été orientée dans un logement temporaire ASLIM grâce à l'allocation temporaire de logement (ALT). Mme est très isolée, ne voit pratiquement que sa fille, et travaille beaucoup. Elle a obtenu en juin 2015 un titre de séjour "membre de famille de communautaire". Son budget est très contraint et ses ressources assez faibles. Mme n'a pas rencontré d'impayé de loyer mais des problèmes de versement de salaires obligent Mme à décaler tous les virements pour pouvoir faire face à la situation.

### Phrases clés

« Pour le moment, je n'ai pas de dettes parce que j'ai peur de rentrer là-dedans donc j'essaye de gérer ce que j'ai. Je ne dépense pas, j'essaye de gérer ce que j'ai, je préfère pleurer chez moi que d'aller demander de l'aide. »

« On m'a dit que si ça ne va pas de mieux payer les factures et de voir après pour le loyer mais moi je préfère payer le loyer parce que je veux garder mon toit, je ne veux pas que ma petite soit dehors, pour le reste, les factures je verrai après. J'ai pas envie qu'on nous dise de sortir de la maison, la deuxième chose c'est le courant. Après on peut se débrouiller pour manger des pâtes mais il faut qu'on ait un toit. »

« Un parent de l'école m'a dit qu'il me voyait boiter et il se demandait ce que j'avais donc je lui ai dit que je n'avais pas l'argent pour acheter les semelles donc il m'a avancé les frais sans m'imposer de remboursements, que je payais comme je pouvais. C'est lui qui a permis que je puisse marcher et ça m'a beaucoup touché et c'est une dette à rembourser. »

« Ce mois-ci c'est difficile par rapport aux factures qui ne sont pas payées, ça fait un peu de peur, de mal au ventre, avec la maladie c'est difficile. Ou souffre c'est difficile. »

« Heureusement que j'ai ma petite, elle me donne du courage, l'envie d'avancer. Mais là je suis un peu plus tranquille parce que je peux finir le mois et j'essaye de faire mois par mois et de calculer les heures que j'ai faites pour calculer mon budget et dépenser en conséquences factures par factures. »



En situation d'impayé de loyer, sans procédure d'expulsion en cours



## M. Picard

Homme, plus de 65 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc privé Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : augmentation des charges locatives Coût du lieu de vie : 953 € (nov ↘, déc ↘) Remboursement : oui Procédure d'expulsion : non	Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 958 € (nov =, déc =) Dépenses contraintes : 1 065 € (nov ↘, déc ↘) RPV moyen : -107 € (nov ↘, déc ↘) REC moyen : -145 € (nov ↘, déc ↘) Dettes : 189 € Nature : loyer Remboursement : loyer	Réseau de professionnels : Nombre : 3 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif, travailleur social CCAS Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : famille Soutien matériel : oui Nature : courses et aide financière Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : régulier

### Parcours

Ce retraité (ancien chef d'entreprise dans le bâtiment et footballeur) est venu en métropole pour recevoir des soins adaptés. Il rencontre un problème d'impayé de loyer suite à une hausse continue des charges locatives et à un loyer inadapté aux ressources qui sont fixes. Ce dernier sera très prochainement soldé suite à une aide financière d'un de ses enfants.

### Phrases clés

« Avant j'étais pas comme ça moi, j'ai toujours travaillé, trouvé mes propres solutions, je gérais beaucoup de choses et avec mes problèmes de santé et de ressources du coup tout s'est accéléré avec le loyer. Je paye mon loyer mais ce sont les prélèvements qu'ils ne veulent pas déplacer, mes ressources arrivent le 10 et le loyer est prélevé le premier donc ça me fait des frais à chaque fois qui courent parce que ce n'est qu'une question de timing c'est complètement idiot comme source du problème. »

« Faire toutes ces démarches, ces papiers, c'est un travail à temps plein, pour comprendre, faire et refaire. Ce sont des procédures longues, complexes et pas toujours à la portée. »

« Moi je ne veux plus avoir de problème, ce qui m'inquiète c'est les petites dettes derrière à cause d'une question de prélèvement et moi j'ai pas l'habitude d'avoir des dettes derrière moi comme ça, j'étais un chef d'entreprise et quand je vois tout ça je me dis c'est pas possible. »

« Quand il me reste de l'argent après tous mes frais fixes, je fais les courses en premier mais je ne peux pas faire mon choix, je prends juste ce que je peux prendre. »

« Une fois que tout est prélevé, il ne reste plus rien, 50 € pour manger, il y a plus rien à la fin, je suis obligé de serrer le ventre, heureusement j'ai un fils à côté de chez moi, quand il vient il regarde ce qu'il y a dans les placards et du coup il me rapporte des petites courses pour que je puisse un peu mieux manger. »

« Quand je regarde ma vie maintenant et que je vois la précarité dans laquelle je suis par rapport au niveau de vie que j'ai pu avoir avant je me dis que c'est pas possible. Avant j'étais millionnaire, maintenant je suis pauvre, donc j'évite les tentations, les dépenses et je vis plus que simplement. »






En situation d'impayé de loyer, sans procédure d'expulsion en cours



## M. Boumrah

Homme, entre 25 et 40 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc public Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : baisse des ressources Montant moyen : 600 € Remboursement : non Coût du lieu de vie : 164 € (nov =, déc =) Procédure d'expulsion : non	Ressources liées à la solidarité nationale et des ressources complémentaires : 752 € (nov ↘, déc ↘) Dépenses contraintes : 419 € (nov ↗, déc ↘) RPV moyen : 333 € (nov ↘, déc ↘) REC moyen : 60 € (nov ↘, déc ↘) Dettes : 12 150 € Nature : loyer, amendes, procédures au tribunal, crédit à la consommation, proches, autres Remboursement : crédit à la consommation	Réseau de professionnels : Nombre : 2 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : famille, proches Soutien matériel : oui Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : ponctuel

### Parcours

Ce ménage a perdu son emploi et après avoir fait une demande de Rsa, la Caf de Lyon a réalisé une enquête sociale. Ce qui a eu pour conséquences que pendant 3 mois, ce ménage n'a disposé d'aucune ressource et que les APL ont été suspendues pendant la durée du contrôle. Le ménage a donc contracté une dette locative.

### Phrases clés

« C'est tout du piston, moi mon logement je l'ai eu par piston. Moi je suis allé voir Yvon Deschamps, Président du Grand Lyon ».

« Les AS elles servent à rien à la MDR, c'est tout camouflé. Moi ils étaient comme des fous quand je suis allé les voir. Je l'ai laissé parler, elle me dit on peut faire ça ça ça, on ne peut pas faire ça ça ça... Moi je lui ai sorti quoi ? Je lui ai sorti la loi, leur loi interne du conseil général et quand je lui ai montré m'a répondu qu'elle n'était même pas au courant. Y'a des choses ils ne sont même pas au courant, elle a appelé la responsable qui elle connaissait et qui m'a répondu : "Mais vous vous rendez compte monsieur si on dit ça aux gens, on a plus de budget". Voilà le problème, il est là le problème. Elle me dit que si tout le monde récupère le document que j'ai ramené, ils n'ont plus de budget. Ils auront, une facture par an d'électricité par personne, ils auront un loyer, vous avez le droit à des tickets, service, une aide alimentaire, de vous faire payer des factures d'énergie une fois par an...et ainsi de suite. Elle me dit : "Mais vous vous rendez compte", "Donc Madame vous violez la loi ?" "Ça vient pas de nous, ça vient des administrateurs". Donc ça se renvoie la balle à chaque fois et c'est pour ça que je dis qu'ils font mal leur travail. Heureusement que je ne suis pas à la rue, parce que moi ça va j'y arrive, je sais comment faire mais il y a des gens pour qui c'est impossible. »

« Y'a une grosse différence avec l'association où il y a un meilleur suivi, c'est carré, c'est honnête, c'est trouver une solution. Plus sérieux et meilleur suivi. »






En situation d'impayé de loyer, sans procédure d'expulsion en cours



## Mme Cotard

Femme, plus de 65 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

 <b>Logement</b>	 <b>Budget</b>	 <b>Réseau</b>
Nature : parc public Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : baisse des ressources liées à l'assurance sociale Montant : 500 € Remboursement : oui Coût du lieu de vie : 203 € (nov ↘, déc ↗) Procédure d'expulsion : non	Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 308 € (nov ↗, déc ↘) Dépenses contraintes : 445 € (nov ↘, déc =) RPV moyen : -53 € (nov ↘, déc ↗) REC moyen : -147 € (nov ↘, déc ↗) Dettes : 5 961 € Nature : loyer, amendes Remboursement : loyer, amendes	<b>Réseau de professionnels :</b> Nombre : 1 Nature : travailleur social associatif  <b>Relations personnelles :</b> Réseau personnel : oui Nature : famille Soutien matériel : oui Soutien moral : oui Fréquence : ponctuel

### Parcours

Ce ménage vient tout juste de démarrer un accompagnement avec un travailleur social associatif après avoir été orienté par un médiateur de la société villeurbanaise d'urbanisme (la SVU). Suite à la contraction du premier impayé de loyer, un médiateur s'est rendu au domicile de ce ménage pour l'orienter dans la recherche de solutions. L'impayé est survenu suite au dernier versement de l'Allocation de Solidarité et suite à une prise de retard dans les démarches pour faire valoir à temps les droits à la retraite de ce ménage. Dans l'attente de cette retraite des droits au RSA ont été ouverts. Ce ménage a déjà bénéficié d'un FSL il y a de nombreuses années suite à un dépôt de bilan lorsque ce ménage avait un commerce.

### Phrases clés

« Je ne sais pas c'était un enchaînement de circonstances, au moment de l'impayé, j'ai priorisé l'assurance de la voiture et la complémentaire santé parce que ces dépenses étaient indispensables. Et je me dis que je rattraperai la dette plus tard. Pour le budget, je n'ai pas le choix je dois faire face au plus pressé, au plus urgent. »

« Je suis satisfaite des démarches avec la SVU parce que du coup ça évite que les problèmes d'impayés ne soient pas réglés. Ça nous permet de savoir vers qui nous orienter pour demander de l'aide, faire le point sur la situation et trouver une solution. En plus le médiateur qui est venu était très bien, j'avais un peu peur que ce soit des menaces puisque c'est le bailleur mais ce n'était pas du tout ça. C'était une démarche très positive pour trouver une solution et non pas m'accuser ou m'enfoncer ou me mettre dehors donc ça je trouve que c'est vraiment bien de faire ça tout de suite quand il y a des problèmes d'argent. »

« J'ai toujours cette dette qui est au-dessus de ma tête, je ne suis pas sereine, je fais très attention, je ne sors pas, je ne fais rien à part les courses pour l'alimentation. »

« Y'a pas grand-chose qui change, quand on est dans une situation comme la mienne on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des grands changements. »



En situation d'impayé de loyer, sans procédure d'expulsion en cours



## M. Mangin

Homme, entre 40 et 50 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

	Logement		Budget		Réseau
	Nature : résidence sociale Impayé : oui pour le logement actuel et ancien logement Cause de l'impayé : conjonction de coups durs Montant : logement actuel 100 € et ancien 1 400 € Remboursement : non Coût du lieu de vie : 99 € (nov =, déc =) Procédure d'expulsion : non		Ressources liées à la solidarité nationale : 504 € (nov ↘, déc ↗) Dépenses contraintes : 104 € (nov ↘, déc =) RPV moyen : 400 € (nov ↗, déc ↗)  REC moyen : 243 € (nov ↗, déc ↗)  Dettes : 184 453 € Nature : loyer, factures, impôts, crédits liés à l'achat d'un bien immobilier Remboursement : non		<b>Réseau de professionnels :</b> Nombre : 4 Nature : travailleur social MDR, travailleur social association, travailleur social du CCAS, avocat  <b>Relations personnelles :</b> Réseau personnel : non Soutien matériel : non Soutien moral : non

### Parcours

Ce ménage, sortant de prison, est locataire dans une résidence Aralis. Il a connu des difficultés financières très importantes depuis sa séparation avec sa femme : il a été expulsé de son domicile conjugal, a vécu dans son garage où il était associé avec sa femme en tant que conjoint collaborateur pour exercer un autre emploi à la Ville de Lyon, emploi dont il a été licencié pour arrêt maladie en exerçant une autre activité professionnelle ; il a été incarcéré pour non-paiement de pension alimentaire suite à une plainte déposée par sa femme qui a engendré de grosses difficultés financières, la fermeture de son compte bancaire... Il a été expulsé d'un précédent logement dans un foyer Sonacotra et a connu des impayés de loyer dans un logement à Tassin.

### Phrases clés

« Les impayés ont commencé suite à une incarcération pour non-paiement de la pension alimentaire, mon compte a été bloqué, ils ont pris des commandements de payé sur le RSA donc j'ai eu des frais, les courriers arrivaient difficilement au foyer, j'étais incarcéré donc quand je l'ai su, j'avais plus de compte bancaire et c'était trop tard. Donc quand je suis sorti de prison, je n'avais plus rien, tout le RSA était pris donc plus de ressources, donc je ne pouvais plus payer le loyer. Pendant plusieurs mois j'ai rien reçu ensuite j'ai fait transférer le RSA sur le compte de quelqu'un mais après ça le gènerait et il ne me rendait pas tout. »

« J'avais un mi-temps à la ville de Lyon et mi-temps dans mon garage et j'ai été en arrêt maladie, ils ont porté plainte, j'ai été licencié car ils pensaient que je fraudais et que j'étais pas en arrêt maladie, mais je ne sais pas vraiment quand ils m'ont licencié parce que je n'ai jamais eu de document. »

« J'ai eu la date de jugement très tard et il fallait aller à Paris parce que le siège social est à Paris, donc pas de courrier parce qu'au foyer on a pas de boîte aux lettres à notre nom mais avec des numéros. Le jour de l'expulsion ils m'ont donné en main propre le courrier de la veille, après j'ai eu 5 jours d'hôtel et après j'ai dormi dans ma voiture. J'ai jamais retrouvé de logement après, j'ai été incarcéré pour un défaut de permis où je n'ai jamais été au courant. Et j'ai été libéré pour bonne conduite le 1<sup>er</sup> octobre. »

« Pour le mois d'octobre, j'ai eu des sous pour le RSA mais je les fais virer sur le compte de mon père qui ne veut pas me les donner parce qu'on est en désaccord pour des choses qu'il a vendues pendant que j'étais incarcéré et je n'étais pas d'accord. »

« Pour l'alimentation je suis allé au secours islamique et secours populaire mais homme seul on a pas grand-chose. J'ai eu 5 jours exceptionnels pour aller manger la semaine à midi au restaurant du CCAS, et après on a triché avec l'assistante sociale sinon on est plus malheureux que les malheureux, on a triché sur les dates pour que j'ai 20 repas étalés sur 2 mois en attendant que j'ai droit aux aides sociales de la Ville de Lyon qui demande 3 mois de résidence. »



En situation d'impayé de loyer, sans procédure d'expulsion en cours



## Melle Boutaleb

Femme, moins de 20 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

 <b>Logement</b>	 <b>Budget</b>	 <b>Réseau</b>
Nature : parc privé Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : séparation Montant : 1 500 € Remboursement : non Coût du lieu de vie : 342 € (nov =, déc =) Procédure d'expulsion : non	Ressources liées à une activité salariée : 363 € (nov ↗, déc ↗) Dépenses contraintes : 361 € (nov ↗, déc ↘) RPV moyen : 2 € (nov =, déc =) REC moyen : -68 € (nov ↘, déc ↗) Dettes : 1 795 € Nature : loyer, proches Remboursement : non	<b>Réseau de professionnels :</b> Nombre : 2 Nature : travailleurs sociaux associatifs  <b>Relations personnelles :</b> Réseau personnel : oui Nature : famille, proches Soutien matériel : non Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : régulier

### Parcours

Suite à une séparation, le loyer est devenu trop cher pour les ressources faibles et fluctuantes de ce ménage.

### Phrases clés

« C'est lui qui payait le loyer en espèces parce que moi je n'avais pas de revenus c'est lui qui s'en occupait. Donc quand j'ai été face à un choix, euh un choix contraint je vais pas vous mentir, j'ai pensé à manger plutôt que de payer le loyer. »

« Mes factures je ne les touche plus parce que ça me stress trop donc je les donne à l'association qui me suit je préfère que ce soit eux qui les ouvrent. »

« Je vais essayer de payer mon loyer 3 fois de suite pour qu'on puisse faire une demande au FSL. Ce mois je vis avec 295 € de salaire et je vais tout leur donner comme ça ils vont voir que j'arrive à payer et que je donne tout. Pour les autres factures qui sont prélevées sur mon compte, dans tous les cas je vais être en moins mais je n'ai pas d'autorisation de découvert donc ça va aussi engendrer des frais mais là la priorité c'est le loyer. »

« L'assistante sociale m'a aidé à rien, je lui ai demandé de l'aide plusieurs fois et elle m'a répondu que vu que je n'avais pas d'enfants, elle ne pouvait pas faire grand-chose pour moi. En gros ça voulait dire revenez enceinte et on verra donc je n'allais plus la voir parce que ça ne me servait à rien. Elle m'a juste dit que si je payais mon loyer pendant trois mois, elle pourrait me faire sauter ma dette avec le FSL. »






En situation d'impayé de loyer, avec procédure d'expulsion en cours



## Mme Bouguessa

Femme, 42 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc privé Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : refus de payer pour faire pression sur le propriétaire logement insalubre Montant : 6 500 € Remboursement : non Coût du lieu de vie : 454 € (nov ↗, déc ↘) Procédure d'expulsion : oui pour congés	Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 803 € (nov ↗, déc ↘) Dépenses contraintes : 581 € (nov ↗, déc ↘) RPV moyen : 222 € (nov ↗, déc ↘) REC moyen : 178 € (nov ↗, déc ↘) Dettes : 6 592 € Nature : loyer, huissiers, crédit à la consommation Remboursement : crédit à la consommation	Réseau de professionnels : Nombre : 2 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : famille Soutien matériel : non Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : régulière

### Parcours

Ce ménage est en procédure d'expulsion pour un congé (mise en vente du bien) suite au décès du propriétaire. Avant cela des impayés de loyer ont été contractés pour faire pression sur le propriétaire car le logement a été reconnu comme étant insalubre (suite à une visite du service hygiène de la Ville de Lyon). Ce ménage rencontre de nombreuses tensions budgétaires : ressources faibles, problèmes de santé récurrents, tensions financières familiales. Il a déposé un dossier de surendettement.

### Phrases clés

« L'héritière de mon propriétaire me harcèle, là elle m'a mis une épée de Damoclès, j'ai six mois pour quitter le logement. »

« Mes dettes de loyer, ça me bouffe le cerveau, j'ai des problèmes de sommeil, ça m'angoisse. »

« J'ai un budget de 50 € pour la nourriture par mois et 5,80 € de croquettes pour mon chien par semaine. »

« Je ne mange pas beaucoup, je ne prends que des produits de base, du lait et des petits pains, puis quand c'est très serré, le midi je ne mange pas. »

« J'attends que tous mes prélèvements soient partis et après j'avise. Après je vais à la banque je retire et la plupart du temps la première dépense c'est les courses. »

« J'ai mon boulot ça me permet de souffler et je fais des balades avec mon chien et comme c'est simple comme plaisirs, je m'aère l'esprit tous les mois comme je peux. »







En situation d'impayé de loyer, avec procédure d'expulsion en cours



Femme, entre 25 et 40 ans, 3 enfants  
 Unité de Consommation : 2,3

## Mme Medjaoui

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc privé Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : baisse des ressources, perte d'emploi du conjoint et séparation Montant : 1 700 € Remboursement : oui Coût du lieu de vie : 301 € (nov ↘, déc ↗) Procédure d'expulsion : oui, terminée ce jour	Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 838 € (nov =, déc ↗) Dépenses contraintes : 489 € (nov ↘, déc ↗) RPV moyen : 158 € (nov ↘, déc ↗) REC moyen : -22 € (nov ↘, déc ↘) Dettes : 750 € Nature : loyer (soldé), huissiers, proches Remboursement : loyer	Réseau de professionnels : Nombre : 3 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif, avocat Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : famille Aide matérielle : oui Aide psychologique : oui Nature : famille Fréquence : ponctuel

### Parcours

Ce ménage a déjà connu un impayé de loyer suite aux ressources fluctuantes et faibles du conjoint autoentrepreneur. Celui-ci avait été résorbé avec des ressources supplémentaires. Néanmoins, les finances très tendues ont généré de nouveaux impayés de loyer. Les tensions devenant trop pesantes, le couple a choisi de se séparer pour mieux faire face à la situation. La procédure d'expulsion a été suspendue car le ménage a respecté le plan d'apurement fixé par le juge et a bénéficié dernièrement d'une aide du FSL qui a soldé la dette.

### Phrases clés

« C'est la première année où je n'ai pas pu faire l'anniversaire de mes enfants, et ma seule réponse était : je suis désolée les enfants, le gâteau est trop cher, je ne peux pas vous le payer et ça quand on est une maman c'est dur, très très dur parce qu'on a vraiment l'impression de ne pas être à la hauteur de son rôle et d'être freiner dans ces actions à cause d'un manque de ressources.

Là je suis en recherche de travail de manière active, je ne veux pas rester dans cette situation, ça me pèse beaucoup par rapport à mes enfants. Je ne veux pas qu'ils se sentent dévalorisés auprès de leurs copains parce que je ne suis pas capable de leurs fournir des choses. »

« Dans ma tête ça ne va pas trop, j'ai eu un appel de mon propriétaire qui m'a parlé comme du potpourri. Elle m'a appelée, elle m'a crié dessus, elle m'a dit que c'était pas comme ça qu'il fallait faire puis elle m'a dit vous deviez partir, c'est quand que vous partez ? J'ai passé une salle nuit, ça m'a perturbée, beaucoup même. »

« Ça y est on vient de me confirmer que le FSL avait été versé et que ma dette est soldée. C'est fini enfin je vais pouvoir dormir et respirer. Je suis la plus heureuse, il ne me reste que les huissiers. Je vais commencer 2016 sur d'excellentes bases. »



En situation d'impayé de loyer, avec procédure d'expulsion en cours



Couple entre 25 et 40 ans, 3 enfants  
Unité de Consommation : 2,6

## Mme Hayoun

Logement	Budget	Réseau
<p>Nature : parc privé Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : baisse des ressources et grosses dépenses pour des obsèques Montant : 462 € Remboursement : oui Coût du lieu de vie : 396 € (nov ↘, déc ↗) Procédure d'expulsion : oui</p>	<p>Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 448 € (nov ↘, déc ↗) Dépenses contraintes : 749 € (nov ↘, déc ↗) RPV moyen : -116 € (nov ↘, déc ↗) REC moyen : -104 € (nov ↘, déc ↗)  Dettes : 3 595 € Nature : loyer, huissiers, proches, indus Caf Remboursement : loyer, indus Caf</p>	<p><b>Réseau de professionnels :</b> Nombre : 4 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif, travailleur social CCAS, avocat</p> <p><b>Relations personnelles :</b> Réseau personnel : oui Nature : famille Soutien matériel : oui Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : ponctuel</p>

### Parcours

Ce ménage a contracté une dette de loyer en raison d'une baisse de ressources, cumulée à une forte hausse des dépenses pour des obsèques. Le logement est trop cher et inadapté aux besoins de la famille. Ce ménage ne peut néanmoins bénéficier d'un logement adapté tant que la dette ne sera pas réglée. Des indus CAF, à hauteur de 10 000€ au départ, fragilisent énormément le budget puisqu'un plan d'apurement est établi (105 € par mois) et que les ressources de RSA couple ainsi que les arriérés d'APL ont été saisis pour combler la dette. Avec 365 € de ressources pour une famille de 5 personnes, ce ménage, qui souhaite bénéficier du FSL, a dû emprunter à ses proches pour payer le loyer courant.

### Phrases clés

« La Cafal m'a mangé tout l'argent, ils ont saisi 2 mois de RSA et 1 100 € qu'ils nous doivent depuis un an pour le loyer donc ils ont presque pris 3 000 € qu'ils nous devaient parce qu'ils nous versaient pas assez pour l'APL donc 1 114 € d'APL, une erreur de leur part, ils devaient versés à la régie et ils ne l'ont pas fait. Je ne sais pas s'ils ont le droit, j'y vais demain donc je verrai bien. Plus 2 mois de RSA couple 700 € + 700 €, pour novembre et décembre donc on a eu zéro ressources (il me restait 350 € pour le mois avec quatre enfants et deux adultes) + 215 € à verser à la régie et ils ont pris aussi. Donc on s'est endetté envers la famille pour pouvoir payer le loyer parce qu'on a rien eu donc j'ai demandé 1 000 € à mon beau-frère. Si ils m'avaient versés l'argent la dette de loyer de 2 200 € serait réglée, à cause de ça j'ai toujours cette dette plus encore une autre puisque je n'avais pas pour payer le loyer. »

« On arrive plus à dormir, je cours de partout. Je suis dégoutée, pourquoi ils prennent cet argent alors que j'ai un plan d'apurement pour les indus parce que si la Cafal arrive à vivre avec 350 € pour une famille avec un loyer de 500 €. Il faut qu'ils me disent comment ils font. »

« Au niveau des relations avec mon mari et mes enfants c'est tendu, je dis non à mes enfants et ils me disent que je suis méchante. Avec mon mari c'est toujours tendu parce qu'il y a toujours ce problème, on est plus stressé, on est moins tolérant. Y'a trop de trucs. Je me réveille, je suis fatiguée, j'y pense toute la nuit. Je cours de droite à gauche, c'est horrible, je ne souhaite ça à personne. »



En situation d'impayé de loyer, avec procédure d'expulsion en cours



Femme, 56 ans, 2 enfants  
Unité de Consommation : 2

## Mme Dubois

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc public Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : baisse des ressources suite à un problème administratif Montant : 2 250 € Remboursement : oui Coût du lieu de vie : 1018 € (nov ↘, déc ↘) Procédure d'expulsion : oui	Ressources liées à une activité professionnelle et des ressources complémentaires : 1 587 € (nov ↘, déc ↗) Dépenses contraintes : 1 354 € (nov ↘, déc ↗) RPV moyen : 117 € (nov ↗, déc ↘) REC moyen : -54 € (nov ↘, déc ↗) Dettes : 11 898 € Nature : loyer, huissiers, crédits à la consommation, impôts Remboursement : loyer, huissiers, crédits à la consommation	Réseau de professionnels : Nombre : 2 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : famille Soutien matériel : non Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : ponctuel

### Parcours

Ce ménage, retraité de la fonction publique, a connu des problèmes d'impayé suite à un divorce qui a déstabilisé le budget. Un plan d'apurement a été mis en place et respecté. Les frais d'huissiers sont payés mensuellement mais les APL ont été suspendues depuis le mois de juillet 2015 parce que le bail a été résilié suite à la non présentation d'une attestation d'assurance (que le ménage certifie avoir présenté). Pour la restitution des APL bloquées (qui viendraient baisser la dette de loyer) il est nécessaire de signer un protocole d'accord (chose qui a été faite au mois de décembre) après de nombreuses démarches.

### Phrases clés

« Quand je me suis séparée de mon mari, c'est lui qui réglait le loyer et j'ai pas su reprendre la main, et après les dettes ont commencé, donc comme on était mariés, les dettes étaient pour nous deux. Puis au même moment des frais de santé m'ont encore plus foutus dans la merde, j'ai été opérée du ventre, avec une prise en charge sécurité sociale et mutuelle mais le chirurgien me demandait 2 000 € dépassement d'honoraires alors que j'aurai eu que 1 200 € à lui donner, il devait envoyer la prise en charge à la mutuelle et il n'a pas voulu parce qu'il dit qu'il ne fonctionne pas comme ça. Ensuite au même moment il y a eu une erreur avec mon ancien employeur, pendant trois mois je n'ai pas eu mes indemnités de retraite, une erreur informatique, donc pendant trois mois tous mes prélèvements ont été refusés, j'ai pas pu payer l'électricité, ensuite ça a entraîné mon licenciement puis j'ai dû attendre deux mois que pôle emploi me verse les indemnités, donc pendant 5 mois zéro ressources. C'était un enchaînement, un engrenage et moi mon but c'est de tout régulariser et de repartir à zéro. »

« Les poursuites ont été arrêtées parce que je paye régulièrement, mais il faut que je puisse signer ce protocole, j'ai toujours une épée de Damoclès sur la tête. »

« Aujourd'hui c'est très dur, et on se rend compte qu'on peut vite basculer, les budgets sont tellement serrés, y'a que sur la nourriture qu'on peut serrer la visse, c'est terrible, des fois je ne mange pas pour que mes filles se nourrissent correctement. »



En situation d'impayé de loyer, avec procédure d'expulsion en cours



Couple entre 25 et 40 ans, 4 enfants  
Unité de Consommation : 2,7

## Mme Abbad

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc privé Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : baisse des ressources Montant : 741 € Remboursement : oui Coût du lieu de vie : 363 € (nov ↗, déc ↘) Procédure d'expulsion : oui	Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 1 015 € (nov ↗, déc ↘) Dépenses contraintes : 547 € (nov ↗, déc ↘) RPV moyen : 173 € (nov ↘, déc ↘) REC moyen : -11 € (nov ↘, déc ↗) Dettes : 1 653 € Nature : loyer, factures, proches, autres, impôts, amendes Remboursement : loyer, factures, autres	Réseau de professionnels : Nombre : 4 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif, travailleur social de la Caf, avocat Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : famille Soutien matériel : oui Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : régulier

### Parcours

Ce ménage a contracté une dette de loyer suite à une baisse de ressources du mari intérimaire et parce qu'un problème administratif est venu déséquilibrer le budget. Une lourdeur administrative liée à une fin de droits Assedic. Pendant deux mois, le ménage n'a disposé d'aucune ressource.

### Phrases clés

« Pendant deux mois nous avons eu zéro ressources avec des dépenses qui étaient identiques, donc il a fallu faire des choix sans avoir aucune ressource. »

« On a choisi de ne pas payer le loyer parce qu'on avait deux enfants dont une en bas âge, il fallait faire un choix par rapport aux couches, au lait qui coutent très cher. Donc j'ai privilégié de remplir le frigo, de les nourrir, de les habiller, de payer les factures puisqu'avec des enfants en bas âge on ne pouvait pas se permettre de se faire couper le gaz, ou l'électricité avec des enfants en bas âge c'était vraiment pas possible. Peut-être que si nous avions été que tous les deux, les choix auraient été différents, mais là finalement il n'y avait même pas de choix à faire puisque c'est notre fonction première en tant que parents de leur assurer de la nourriture, de les vêtir et de faire en sorte qu'ils n'aient pas froid. C'est comme ça que j'ai fait mon choix en me disant que le loyer, comme ils avaient été conciliants quand on a eu des petites difficultés qu'on a toujours régularisées le mois d'après et je me suis dit que c'était un passage et qu'on arriverait à rattraper et c'est pas comme ça que ça s'est passé malheureusement. »

« C'est quand même un travail à temps plein toutes ces démarches administratives, de recherches de solutions. Il faut avoir les nerfs solides, et être tenace. Je passe mes journées au téléphone pour qui résoudre des problèmes qui ne pourraient pas en être. Des fois ce ne sont mêmes pas des problèmes, c'est simplement des mauvaises communications entre les uns et les autres, des modes de faire différents, et finalement les problèmes nous retombent dessus. »

« Ce mois-ci ça va très bien, parce que je sens qu'on arrive au bout, on a eu une aide d'un fond d'intérimaires de 800 € et ça fait du bien parce que pendant 2 ans j'ai fait comme un blocage j'ai pas pu me projeter. »




En situation d'impayé de loyer, avec procédure d'expulsion en cours



## M. Fikri

Homme, 31 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc privé Impayé : oui pour le logement actuel et des logements anciens Cause de l'impayé : problèmes de gestion du budget Montant moyen : 6 900 € Remboursement : non Coût du lieu de vie : 597 € (nov ↘, déc ↘) Procédure d'expulsion : oui	Ressources liées à une activité salariée et à la solidarité nationale : 855 € (nov ↘, déc ↘) Dépenses contraintes : 668 € (nov ↘, déc ↘) RPV moyen : 187 € (nov ↘, déc ↗) REC moyen : 74 € (nov ↘, déc ↗) Dettes : 27 136 € Nature : loyer, huissiers, amendes, impôts, crédits à la consommation, factures, autres Remboursement : impôts	Réseau de professionnels : Nombre : 2 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif Relations personnelles : Réseau personnel : non Soutien matériel : oui Soutien moral : non

### Parcours

Ce monsieur connaît de nombreuses tensions budgétaires avec des ressources salariées faibles et de multiples dettes, amendes, crédits à la consommation. Dans son rapport au logement, ce ménage a toujours connu des impayés de loyer avec des dettes locatives, de colocation, de caution dans plusieurs logements.

### Phrases clés

« On m'a proposé de l'aide alimentaire parce que j'avais tous ces problèmes mais je n'ai pas voulu parce que je n'étais pas à l'aise avec l'affichage. »

« J'ai fait des prêts élevés pour régulariser les dettes mais je savais que c'était un cercle vicieux et je ne pouvais plus régulariser ça non plus. »

« J'ai beaucoup de pressions, des courriers, des appels téléphoniques donc j'ai la tête comme ça. »

« J'ai quand même toujours eu des problèmes pour payer le loyer avec des problèmes de CDD, de chômage donc des endroits où je payais le loyer puis d'autres non. »

« J'ai la tête un peu pleine, maintenant j'essaie de payer le loyer mais je ne sais pas comment ça va se décider, j'attends d'avoir un meilleur poste, finir cette formation, avoir un autre logement, c'est pour ça que je paye mon loyer, mais y'a encore beaucoup de choses, de dettes à la banque de France, donc ça me travaille beaucoup. Au niveau de la nourriture c'est dur, j'ai pas grand-chose. »






En situation d'impayé de loyer, avec procédure d'expulsion en cours



## Mme Boyer

Femme, entre 50 et 65 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

 Logement	 Budget	 Réseau
<p>Nature : parc privé Impayé : oui pour un ancien logement Cause de l'impayé : une rupture Montant : 3 800 € Remboursement : oui Coût du lieu de vie : 793 € (nov ↗, déc ↘) Procédure d'expulsion : non</p>	<p>Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 1 480 € (nov ↗, déc ↘) Dépenses contraintes : 993 € (nov ↗, déc ↘) RPV moyen : 457 € (nov ↘, déc ↘)  REC moyen : 334 € (nov ↘, déc ↗)  Dettes : 4 523 € Nature : loyer, factures, proches, impôts, amendes Remboursement : loyer, factures, autres</p>	<p>Réseau de professionnels : Nombre : 4 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif, travailleurs social de la Caf de Lyon, avocat  Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : famille, proches Soutien matériel : oui Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : régulier</p>

### Parcours

Cette dame divorcée, fonctionnaire, a contracté une dette suite à une séparation (emprunt pour un bien immobilier). Un dossier de surendettement a donc été déposé et compte tenu de son âge et de ses capacités de remboursement, la dette a été effacée. Cette situation a fragilisé un budget déjà très contraint. Ce qui a engendré les premiers impayés de loyer qui se sont accrus car le ménage a été dépassé par la situation et il ne savait pas par où commencer. Un appel d'une assistante sociale avant le jugement a débloqué la situation.

### Phrases clés

« On avait fait un emprunt commun sur une maison qui appartenait à mon mari et quand on s'est séparés, mon ex ne répondait pas donc ils se sont retournés vers moi et j'ai fait ce dossier pour être tranquille parce que j'étais harcelée mais après on regrette un peu parce qu'on a plus droit au moindre écart. »

« Je n'ai pas d'APL, je n'ai droit à rien ma pauvre dame, je travaille, j'ai un salaire c'est largement suffisant, vous savez en plus je n'ai pas d'enfants donc je ne suis prioritaire de rien, vous n'avez pas d'enfants, tant pis pour vous. Vous êtes divorcée, eh ben tant pis pour vous. »

« Y'en a qui me disent mais comment tu fais en travaillant pour ne pas y arriver. Mais je dis quand tu as 10 € et que tu dois en dépenser 12 €, comment on fait, faut être logique ? »

« Je ne peux pas m'exclure de la société, je pourrai ne pas dépenser, mais ça veut dire s'exclure, du monde, de la société. Je suis un être humain, si je ne veux pas être exclue de la société, je dois participer. »

« Donc on arrive à colmater à un endroit mais on ne peut pas colmater de partout. C'est malheureux mais on jongle perpétuellement entre les différentes factures. Je fais l'équilibriste tous les mois pour joindre les deux bouts. »



En situation d'impayé de loyer,  
avec procédure d'expulsion gelée  
ou en cours de de relogement



## M. Stojeski

Homme, entre 40 et 50 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc privé Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : baisse des ressources Montant : 1 500 € Remboursement : oui Coût du lieu de vie : 540 € (nov ↘, déc =) Procédure d'expulsion : oui mais suspendue	Ressources liées à une activité professionnelle et à solidarité nationale : 732 € (nov ↘, déc ↗) Dépenses contraintes : 606 € (nov ↘, déc ↗) RPV moyen : 146 € (nov ↘, déc ↘) REC moyen : 72 € (nov ↘, déc ↘) Dettes : 26 15 €36 Nature : loyer, huissiers, proches, crédits à la consommation, impôts Remboursement : loyer	Réseau de professionnels : Nombre : 2 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : famille Soutien matériel : oui Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : régulier

### Parcours

Ce ménage avait contracté une dette de loyer de plus de 3 000 € au départ (1 200 € ce jour). Il a bénéficié du FSL qui lui a d'abord été refusé une première fois par le bailleur sans qu'il puisse en connaître la raison. Ce ménage connaît des tensions budgétaires suite à une baisse de ressources importante et à la contraction de crédits revolving. Il a déposé un dossier de surendettement et dispose d'un moratoire de 2 ans.

### Phrases clés

« Au commandement de payer ça a été l'escalade et je me suis pas présenté à l'assignation, c'est l'erreur que j'ai faite, et la raison pour laquelle je ne me suis pas présenté, c'est difficile à dire, la honte, puis le fait de se dire que d'aller au tribunal, l'affaire serait pliée. »

« A ce moment-là j'étais seul, c'était une première je n'avais pas à ce moment-là conscience des conséquences de ce choix. Je m'en suis rendu compte après et c'était trop tard. »

« Dans cette phase là on se sent un peu seul, on ne sait pas trop où aller. L'huissier m'a conseillé de faire une demande de FSL qui a été refusée par le bailleur en premier lieu et en 2015 ils ont fini par l'accepter. Mais quand on voit l'huissier personne ne nous explique comment se passe une procédure d'expulsion, donc on ne peut pas vraiment mesurer les conséquences parce qu'on ne sait pas ce qu'on risque, ce qui va se passer ensuite donc c'est un peu délicat de faire des choix dans ces moments-là parce qu'on est livré à nous même. On est seul. »

« Ça a été dur mais est-ce que moi de mon côté j'y ai pas mis de mauvaise volonté, j'aurai pu me manifester un peu plus, c'est vrai qu'il y a eu un effet psychique, un effet déprime, je ne faisais plus de sport, j'ai pris beaucoup de poids, je ne faisais plus du tout attention à moi. »

« Quand le FSL a été refusé, je me suis dit que ça ne servait rien que je me débatte et je me suis dit que leur dette ils allaient s'y asseoir dessus. Puis après avec l'AVDL et le dossier de surendettement je me suis ressaisi. »

« Pour m'ajuster, j'ai fait beaucoup de sacrifices, surtout au niveau nourriture 40 € pour le mois ce qu'il me restait, (comment vous avez fait ?) le quotidien des pauvres, des pâtes et des patates, c'est bon pour les sportifs, des sucres lents c'est bon. »



En situation d'impayé de loyer, avec procédure d'expulsion gelée ou en cours de de relogement



Femme, entre 25 et 40 ans, 1 enfant  
Unité de Consommation : 1,3

## Mme Mobuna

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : résidence sociale Impayé : oui pour un logement précédent Cause de l'impayé : refus de payer de son mari Montant : 7 692 € Remboursement : non Coût du lieu de vie : 124 € (nov =, déc =) Procédure d'expulsion : non	Ressources liées à une activité salariée : 718 € (nov =, déc ↘) Dépenses contraintes : 709 € (nov ↘, déc ↘) RPV moyen : 8 € (nov ↗, déc ↘) REC moyen : -325 € (nov ↗, déc ↘) Dettes : 1 153 € Nature : loyer, huissiers, impôts Remboursement : non	Réseau de professionnels : Nombre : 1 Nature : travailleur social associatif Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : proches Aide matérielle : non Aide psychologique : oui Nature : proches Fréquence : très ponctuel

### Parcours

Cette dame est actuellement logée en résidence sociale et a connu un impayé de loyer pour un précédent logement dans le parc privé. Le mari gérait toutes les dépenses du foyer (avec des ressources salariées) et Madame pensait que ce dernier payait le loyer jusqu'à ce qu'elle reçoive une assignation pour l'expulsion. Le bail a été résilié et Mme est partie avant l'expulsion avec sa fille. Mme a évoqué un autre logement qu'elle a occupé avec son mari et qu'ils ont dû quitter rapidement sans qu'elle comprenne vraiment pourquoi. Il n'est pas impossible qu'il y ait déjà eu une première expulsion sans que Mme ne le comprenne vraiment. Mme a divorcée et a été relogée chez Adoma avec sa fille. La Banque de France a prononcé un moratoire de 2 ans.

### Phrases clés

« J'ai pris connaissance de la situation avec un courrier à mon nom de jeune fille. Ça faisait plus d'un an que mon mari ne payait pas le loyer et j'étais ridicule parce que personne ne pouvait croire que je n'étais pas au courant, moi je faisais une confiance totale à mon mari, c'est lui qui gérait donc après je suis passée au tribunal. »

« Je n'ai pas attendue l'expulsion, je suis partie avec ma fille et mon mari est resté dans le logement, mais il n'a pas été mis dehors, il continuait à ne pas payer le loyer donc la dette a augmenté et comme on était encore mariés, la dette est aussi liée à mon nom. Comme tout est gelé maintenant j'attends ».

« J'ai pris les choses en main parce que mon mari a toujours vécu comme ça, je me suis rendue compte de ça parce qu'on est déjà partis d'un logement sans que je comprenne pourquoi en catastrophe. Le problème c'est qu'il n'y avait pas de dialogue entre nous. Je sais que j'ai ma part de responsabilité mais je ne sais pas où ça m'a échappé. »

« En premier je paye le loyer, ensuite les courses pour que ma fille ait tout ce qu'il faut, ensuite je paye la nounou, après les prélèvements ben il n'y a plus rien (loyer, électricité...). »

« L'inquiétude revient souvent parce que je me demande quand est-ce que ça va finir, je sais que la dette est là et qu'il va falloir assurer. Mon horizon est encore assez flou pour le moment. »

« Je ne pouvais pas en parler à ma famille, parce que ma mère est fragile, personne n'est au courant, je leur dirai quand je poserai le pied en Afrique. J'ai ma nièce ici, mais elle est jeune et je ne veux pas qu'elle supporte le poids de cette histoire. »

« Non ça ne me quitte jamais, je reste accrochée tant que je ne le résous pas je suis plein de toxines. Je sens que je suis lourde, la tête pèse, je ne dors pas pendant plusieurs nuits, je suis anxieuse, je rumine, je pense à l'avenir de ma fille. Même les antidépresseurs ne me permettent pas de dormir. »





En situation d'impayé de loyer, avec procédure d'expulsion gelée ou en cours de de relogement



Femme, 37 ans, 1 enfant  
Unité de Consommation : 1,3

## Mme Sekri

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc privé Impayé : oui pour le logement actuel Cause de l'impayé : séparation ayant entraîné une baisse de ressources Montant : 4 615 € Remboursement : non Coût du lieu de vie : 353 € (nov ↘, déc ↘) Procédure d'expulsion : oui mais suspendue avec le Dalò	Ressources liées à la solidarité nationale et des ressources complémentaires : 606 € (nov ↘, déc ↗) Dépenses contraintes : 524 € (nov =, déc ↘) RPV moyen : 63 € (nov ↗, déc ↘) REC moyen : -50 € (nov ↘, déc ↗) Dettes : 5 082 € Nature : loyer, huissiers Remboursement : non	Réseau de professionnels : Nombre : 2 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif Relations personnelles : Réseau personnel : non Soutien matériel : non Soutien moral : non

### Parcours

Le loyer de ce ménage est devenu trop élevé suite à séparation. Madame, assistante maternelle en procédure d'expulsion, s'est vue retirer les enfants dont elle avait la garde ce qui a entraîné une nouvelle baisse des ressources. La procédure a été suspendue au regard de la reconnaissance prioritaire de la situation par la commission de médiation DALO et un nouvel appartement a été proposé et accepté par le ménage dernièrement.

### Phrases clés

« Quand mes ressources ont baissé, j'ai essayé de payer le loyer, des petites sommes mais je n'avais plus rien pour manger, et maintenant j'ai arrêté de payer le loyer parce que je pensais que ça allait être plus long pour être dehors que de ne pas manger. J'ai pas trouvé de solution, arrivé un moment donné je n'avais plus d'argent pour ça. Je n'arrive plus à m'en sortir. »

« La nuit je ne dors pas, ça me fait mal au cœur, j'ai un bac plus 7 en biologie, j'ai fait beaucoup de formations, secrétaire médicale, assistante maternelle, mais je n'arrive pas à trouver ma place, à trouver du travail. »

« L'assistante sociale essaye de me faire prioriser le loyer comme dépense, une petite somme mais je fais mon propre choix parce que l'éducation de ma fille est plus importante. »

« Ça y est je viens de visiter un appartement, c'est la proposition que j'attendais depuis le mois d'août. Je vais accepter même si c'est loin de l'école de ma fille. Elle est d'accord, je suis prête à faire les trajets pour elle et à payer la cantine pour qu'elle puisse rester dans son école et que nos problèmes de logement cessent. Je suis vraiment contente. »



Après l'impayé de loyer,  
avec une dette de loyer soldée



## M. Martinez

Homme, plus de 65 ans, sans enfant  
Unité de Consommation : 1

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : parc privé Impayé : soldé Cause de l'impayé : problèmes de santé graves qui ont entraîné une baisse des ressources. Montant : deux mois d'impayés (860 €) Coût du lieu de vie : 546 € (nov =, déc ↗) Procédure d'expulsion : non	Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 993 € (nov ↗, déc ↘) Dépenses contraintes : 732 € (nov ↗, déc ↗) RPV moyen : 262 € (nov ↗, déc ↘) REC moyen : 88 € (nov ↗, déc ↗) Dettes : 400 € Nature : impôts Remboursement : non	Réseau de professionnels : Nombre : 1 Nature : travailleur social associatif Relations personnelles : Réseau personnel : oui Nature : proches, famille Soutien matériel : oui Soutien moral : oui Nature : proches, famille Fréquence : ponctuelle

### Parcours

Ce ménage s'est retrouvé en impayé de loyers sur 2 mois. Percevant une pension de retraite, il avait également une activité de paysagiste pour laquelle il a acheté du matériel. Après être gravement tombé malade, il n'a pu poursuivre son activité. L'endettement lié à l'achat de matériel s'élevait alors à 14 800 €. Un dossier de surendettement a été déposé et sa dette a été effacée. Il a pu rattraper ses retards de loyers. La situation reste néanmoins fragile avec un loyer élevé. Une demande de logement social a été déposée.

### Phrases clés

« Je suis tombé dans de très très très bonnes mains, vraiment je les remercie, ils se sont occupés extraordinairement de moi. »

« Tout est mensualisé pour les autres dépenses. Je me suis supprimé internet, canal plus, canal satellite, parce qu'il a fallu faire des efforts. »

« Si j'avais encore à payer la dette qui a été effacée, j'aurais dû devenir voyou et ce que je ne sais pas faire. Je n'aurais pas pu rembourser parce que de toute façon je ne peux même pas me prostituer. C'est bon c'est résolu maintenant, il me s'agit de faire attention et de respecter cette chance qu'on m'a donnée. »

« Moi je rogne sur l'alimentation, donc je mange moins de viande, moins de légumes, plus de soupe, je cuisine beaucoup avec les reste donc c'est vrai que c'est un plus. »

« Quand on est dans la merde, moi je n'ai pas envie de demander aux gens, il y a une histoire de fierté aussi. Quand il a fallu que j'aie voir l'association, j'avais la boule au ventre. »




Après l'impayé de loyer,  
avec une dette de loyer soldée



Couple, plus de 65 ans, 2 enfants  
Unité de Consommation : 2,5

## Mme N'Guyen

 <b>Logement</b>	 <b>Budget</b>	 <b>Réseau</b>
Nature : parc public Impayé : soldé Cause de l'impayé : dettes commerciales, dépôt de bilan Montant : 2 000 € Coût du lieu de vie : 651 € (nov ↘, déc ↘) Procédure d'expulsion : oui mais terminée aujourd'hui	Ressources liées à une activité salariée et à la solidarité nationale : 825 € (nov ↘, déc ↗) Dépenses contraintes : 927 € (nov ↘, déc ↘) RPV moyen : -102 € (nov ↘, déc ↗) REC moyen : -382 € (nov ↘, déc ↗) Dettes : 14 917 € Nature : crédits à la consommation, impôts, proches Remboursement : crédits à la consommation, impôts, proches	<b>Réseau de professionnels :</b> Nombre : 2 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif <b>Relations personnelles :</b> Réseau personnel : oui Nature : famille Soutien matériel : oui Soutien moral : oui Nature : famille Fréquence : ponctuelle

### Parcours

Ce ménage a connu des impayés de loyer suite au dépôt de bilan d'un commerce. Une procédure d'expulsion a été engagée, un jugement a déterminé un plan d'apurement qui n'a pas été respecté parce que le compte bancaire a été bloqué. La situation a été régularisée grâce au soutien financier d'un des fils du foyer. Ce qui a permis la signature d'un protocole de cohésion sociale. Aujourd'hui l'impayé est soldé.

### Phrases clés

« On ne pouvait plus payer le loyer parce qu'en fait avec l'entreprise il y avait la clientèle on ne pouvait pas mettre l'entreprise dehors, donc j'ai choisi de ne plus payer le loyer de la maison parce qu'il a fallu faire un choix. »

"J'avais une dette de loyer de 6 000 €, donc pour rembourser, j'ai vidé mes économies, mon fils m'a donné de l'argent parce que j'étais bloqué à la banque de France. Il a fait un chèque de 4 500 € et après j'ai payé les 1 500 pendant un an chaque mois et là c'est tout fini, je respire maintenant parce que j'ai un nouveau bail. »

« Quand on est à la retraite c'est le moment où c'est dur, ils souffrent les retraités et c'est le montant où l'état nous lâche, moi-même en étant à la retraite, je suis obligé de trouver un petit boulot pour m'en sortir sinon c'est trop dur de vivre comme ça, mais je ne sais pas ce que je vais faire il faut que je puisse avoir 300 € de plus par mois. »

« Le prioritaire c'est de payer les factures parce que je ne veux plus que ça m'arrive, donc on fait des efforts sur la bouffe parce qu'il faut payer les factures. Je me débrouille avec un copain qui peut nous ramener des grosses quantités de nourriture là où il travaille donc après je redistribue aussi auprès des voisins. »



Après l'impayé de loyer et  
après l'expulsion



Femme, 60 ans, 1 enfant  
Unité de Consommation : 1,5

## Mme Valentini

 Logement	 Budget	 Réseau
Nature : hébergé chez un tiers Impayé : oui pour le logement du parc public dont il a été expulsé Cause de l'impayé : problèmes de gestion du budget Montant : 3 333 € Remboursement : non Coût du lieu de vie : 100 € (nov =, déc =) Procédure d'expulsion : non	Ressources liées à une activité salariée et des ressources complémentaires : 765 € (nov ↘, déc =) Dépenses contraintes : 145 € (nov ↗, déc ↗) RPV moyen : 620 € (nov ↘, déc ↘)  REC moyen : 353 € (nov ↘, déc ↘)  Dettes : 5 644 € Nature : loyer, huissiers, crédit à la consommation, impôts, factures Remboursement : non	<b>Réseau de professionnels :</b> Nombre : 3 Nature : travailleur social MDR, travailleur social associatif, suivi mensuel réalisé par le 115  <b>Relations personnelles :</b> Réseau personnel : oui Nature : proches Aide matérielle : oui Aide psychologique : oui Nature : proches Fréquence : très régulier

### Parcours

Ce ménage a été expulsé d'un logement HLM avec ses 4 enfants. Il a déposé un dossier de surendettement et a refusé le plan d'apurement proposé. Il a déposé une demande auprès de la commission de médiation DALO qui a été refusée en raison des ressources. Ce ménage a déjà été suivi par des travailleurs sociaux pour la gestion du budget ainsi que pour des suivis éducatifs. Des tensions familiales importantes entre la mère et les enfants et des problèmes de santé graves sont venus complexifier cette situation financière très tendue.

### Phrases clés

« Je ne me suis pas défendue pendant la procédure d'expulsion, quand il a fallu que j'aille au tribunal, je ne me suis même pas excusée, je n'y suis pas allée, j'étais complètement dépassée. C'est vrai que j'aurais pu me bouger mais j'étais complètement découragée, à partir d'un moment j'y pensais même plus, j'ouvrais pas les courriers puis il y avait tellement de disputes avec mes fils, j'ai appelé deux fois la police quand même et là on m'a pris pour une folle et j'ai pas eu d'aide. »

« Au bout de 3 mois, la CAF supprime les APL (aide personnalisée au logement), donc la dette a grossi, grossi, il ne faut pas supprimer les APL parce que ça enfonce encore plus, c'est la spirale à partir de ce moment-là. »

« Le jour de l'expulsion, la première chose qu'ils ont fait c'est changer les serrures. Ce jour-là je n'ai pas pleuré, je n'ai pas piqué de crises de nerfs, je suis restée calme. »

« Après l'expulsion ça a été le parcours du combattant pour faire tous les papiers, les changements, récupérer les papiers »

« Quand on est à la rue, surtout avec des enfants que ce soit la faute de la personne ou non on ne peut pas nous abandonner et nous laisser nous débrouiller par nos propres moyens, comment on fait si on a aucun soutien, moi j'ai de la chance mais comment font les autres. »

« J'ai rejeté le projet de la Banque de France, mais j'ai eu raison de le faire, c'est pas tenable, c'est pas dans mon intérêt. »

« Mon Dalo a été refusé, donc il faut que je fasse un recours, je ne sais pas trop comment faire alors comme je n'ai pas envie d'en dire trop ou pas assez je vais aller voir une avocate que je connais.

Sur le refus, on ne me dit pas ce qu'il faut que j'apporte comme garantie pour me maintenir dans un logement. C'est pas clair. Pour obtenir un renseignement, c'est un parcours, un rubicube. »



## Qui sont les ménages rencontrés ?

Si les monographies permettent de saisir l'hétérogénéité des situations rencontrées, il n'en demeure pas moins que des éléments rassemblent ces situations éparses.

### Des tranches d'âges hétérogènes

Sur cet échantillon de 20 ménages, nous retrouvons toutes les tranches d'âges : dans 4 ménages, la personne rencontrée à plus de 65 ans et dans un, elle a moins de 25 ans. Plus de la moitié des ménages ont plus de 40 ans (11/20). La tranche d'âge la plus représentée est celle des personnes ayant entre 25 et 39 ans (7/20).

#### Tranches d'âges des ménages rencontrés

1 moins de 25 ans  
7 entre 25 et 39 ans  
5 entre 40 et 49 ans  
3 entre 50 et 65 ans  
4 plus de 65 ans

Source : Étude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fap - 2016

### Une surexposition des personnes seules et des familles monoparentales (17/20)

Concernant la composition du foyer, les personnes seules sont majoritaires (11/20). Au sein des familles, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus représentées (6/20).

### Plus de la moitié des ménages sont locataires du parc privé

Les ménages occupent un logement majoritairement dans le parc locatif privé (12/20), plus rarement dans le parc locatif social (4/20). Peu de ménages sont hébergés dans une structure (3/20) ou par un tiers (1/20).

### Des ménages insérés dans la vie active

Les ménages rencontrés sont en majorité des ménages qui ont des ressources liées à une activité professionnelle présente ou passée. Ensuite, en termes de catégories socioprofessionnelles, ces ménages appartiennent, pour les trois quart, à la catégorie des employés (15/20) donc des catégories de ménage populaires mais pas forcément précaires. Les catégories sociales les plus représentées ensuite sont celles des agriculteurs exploitants, des artisans, des commerçants et des chefs d'entreprise (2/20) et les Retraités (2/20).

Ce qui tend à montrer que les ménages rencontrés dans cette étude ne sont pas des personnes non insérées dans la société. Si elles connaissent actuellement une situation de pauvreté (au sens des ressources monétaires mensuelles), elles n'ont pas toujours été en situation de grande précarité ou de pauvreté et elles avaient même parfois avant la dette de loyer une situation confortable.

« Quand je regarde ma vie maintenant et que je vois la précarité dans laquelle je suis par rapport au niveau de vie que j'ai pu avoir avant je me dis que c'est pas possible. Avant j'étais millionnaire, maintenant je suis pauvre, donc j'évite les tentations, les dépenses et je vis plus que simplement. »

M. Picard

### Le logement comme dernier rempart contre l'exclusion

Plus de la moitié des ménages sont locataires dans le parc privé. Ainsi, on peut penser qu'a priori, au moins au moment de leur installation dans le logement, ils avaient les ressources nécessaires pour se maintenir dans le logement. Le maintien dans le logement est selon eux une condition nécessaire à la vie sociale, comme un signe très symbolique d'une appartenance à cette dernière. Dans les difficultés que les ménages rencontrent, le logement apparaît comme un socle nécessaire à la poursuite de l'exercice de la vie quotidienne et à l'inclusion sociale (travail, vie de famille, protection juridique, support à la citoyenneté...).

*« Rester dans mon logement c'est très important pour moi. C'est le signe qu'on est dedans et qu'on n'est pas exclu, qu'on n'est pas à la rue. Alors je vais tout faire pour ne pas être en dehors de tout ça. Ce serait trop dur pour moi et pour mes enfants. »*

Mme Medjaoui

Les ménages rencontrés sont des ménages qui sont insérés dans la société, tant dans le rapport qu'ils entretiennent à une activité professionnelle, que dans leur capital social et environnemental. Ce sont des personnes qui disposent de ressources. Des ressources qui sont à envisagées comme étant bien plus larges que les seules ressources financières. Ces ménages disposent de leviers, de capacités pour trouver des solutions à leurs problèmes proprement pécuniaires.

### Des ménages qui jusqu'à présent ont peu eu à faire avec les travailleurs sociaux institutionnels

En termes d'accompagnement social, la connaissance des acteurs sociaux et des démarches pour obtenir une aide sociale corrobore le présupposé selon lequel les personnes concernées par cette étude n'est pas un public en situation de grande précarité. Ainsi, pour de nombreux ménages rencontrés, ils ont eu à faire aux services sociaux pour la première fois en rencontrant un problème d'impayé de loyer. Ils n'étaient pas accompagnés par les services sociaux précédemment et ne sont pas aguerris par rapport aux différentes démarches à accomplir et connaissent mal leurs droits sociaux. Pour la plupart d'entre eux (14/20), ce sont leurs difficultés actuelles qui les ont amenés à rencontrer une assistante sociale d'une institution (Maison du Rhône, Centre Communal d'Action Social) et un travailleur social du monde associatif (AVDL, ALPIL, CLLAJ, Emmaüs Sos Famille). Certains d'entre eux (4/20) ne sont en lien qu'avec un travailleur social associatif et n'ont pas de contacts institutionnels.

*« Au départ, je n'ai pas trouvé de soutien parce que pendant 56 ans j'ai jamais eu à faire aux services sociaux, j'étais fonctionnaire, avec mon mari on payait toutes les factures, on a jamais eu de problème, je ne savais pas vers qui me tourner. C'est une copine qui m'a dit d'aller voir la MDR [Maison du Rhône], je ne savais même pas ce que c'était pour qu'ils m'aident et qu'ils m'orientent. Je ne savais pas que j'avais le droit aux APL, je suis passée à côté de plein de trucs. »*

Mme Dubois

A RETENIR

## 2. LES SITUATIONS BUDGÉTAIRES

### 1. Le point de départ de l'impayé : des ruptures qui ont provoqué un basculement dans une situation financière précaire

Il s'agit ici de présenter les causes de l'impayé de loyer telles qu'elles sont identifiées, décrites et présentées par les ménages eux-mêmes. Nous n'objectivons pas les causes de l'impayé de loyer et il est possible que d'autres raisons que celles présentées par les ménages soient à l'origine de cet impayé de loyer. Notre objectif est de mettre en avant le sens que les ménages donnent ou ont construit autour de la cause de l'impayé de loyer.

Quel a donc été l'élément qui a fait basculer le ménage dans l'impayé de loyer ? Six explications principales ont pu être identifiées dans les 20 situations étudiées.

**1. Le ou les coup(s) dur(s)** (séparation, dépense imprévue) : une variation liée à une rupture, une séparation, un accident de la vie, une dépense conséquente liée à la santé d'un des membres du foyer, ou à un décès dans l'environnement familial (8 ménages sur 20).

*« Quand je me suis séparée de mon mari, c'est lui qui réglait le loyer et j'ai pas su reprendre la main, et après les dettes ont commencé, donc comme on était mariés, les dettes étaient pour nous deux. »*

Mme Dubois

*« Je ne comprends pas bien les causes de cette situation, je me demande souvent ce qu'il m'arrive. Je pense que ça vient de la séparation, de la vie maritale car les crédits que j'ai contractés étaient basés sur les ressources du couple et sur les dépenses que nous avions liées à notre niveau de vie. »*

M. Aziz

**2. La perte ou la dégradation des ressources** liées à une activité professionnelle : une variation liée à une modification des ressources suite à une perte d'emploi, une baisse de l'activité salariée ou un problème administratif (4 ménages sur 20).

*« Le premier impayé est survenu parce que mon conjoint, autoentrepreneur, n'arrivait pas à se dégager de revenu depuis plusieurs mois et à force de piocher dans nos économies, on n'avait plus rien, donc on ne pouvait plus payer le loyer. »*

Mme Medjaoui

**3. Les budgets contraints** : des ressources insuffisantes par rapport aux dépenses contraintes du ménage. Des ménages sans cesse sur le fil et qui ont tous les mois, du mal à joindre les deux bouts (3 ménages sur 20).

*« J'ai eu des problèmes pour payer le loyer parce que j'ai des petites ressources et que les charges locatives augmentent toujours sans cesse. Donc ça m'a augmenté le coût du loyer et je ne pouvais plus faire face. Là il faut que change de logement, que j'aille dans le social pour que ce soit moins cher. »*

M. Picard

**4. Les problèmes de gestion du budget** : des ménages qui sont dépassés, qui n'arrivent pas à assumer leurs factures qui décrochent et qui baissent les bras (2 ménages sur 20).

*« J'ai quand même toujours eu des problèmes pour payer le loyer avec des problèmes de CDD, de chômage donc des endroits où je payais le loyer puis d'autres non. »  
Mme Fikri*

*« J'avais tellement de problèmes à gérer, ma santé, les relations avec mes fils qui étaient hyper conflictuelles, mes factures que je n'arrivais pas à payer, mes fils qui ne m'aidaient pas. Au bout d'un moment j'en avais tellement plein la tête que je n'ouvrais même plus les courriers. Je ne pouvais plus, ça m'en rajoutait toujours plus. »  
Mme Valentini*

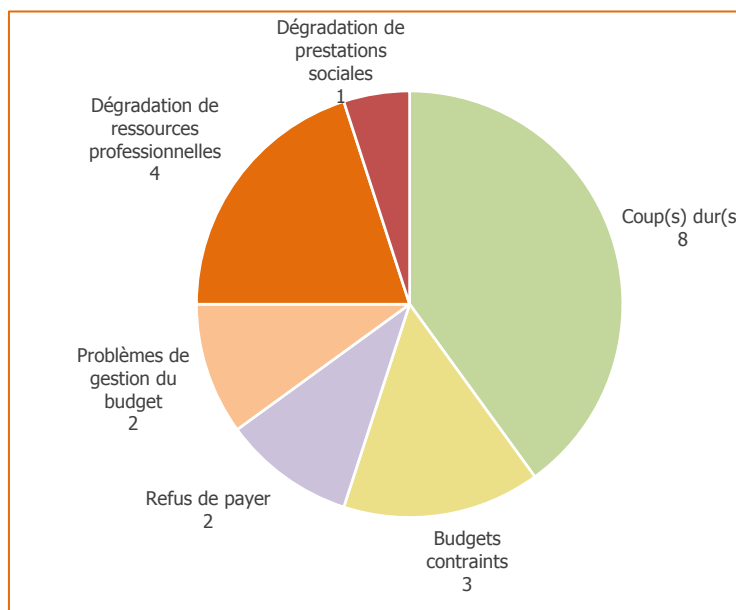
**5. Le refus de payer le loyer** : un ménage qui ne paye plus le loyer comme un levier, pour avoir un moyen de pression dans un conflit avec le bailleur pour un logement insalubre et un ménage dont le mari est perçu comme un « mauvais payeur » depuis longtemps et sans que sa femme ne semble au courant (2 ménages sur 20).

*« J'ai arrêté de payer mon loyer parce que j'ai eu plein de problèmes avec mon propriétaire, mon logement est insalubre, les services d'hygiène de la Ville de Lyon sont même passés à la maison et ils ont confirmé.»  
Mme Bouguessa*

**6. La perte ou la dégradation des ressources** liées à une ou des prestations sociales : une variation liée à une baisse, une coupure de certaines prestations sociales ou un problème administratif (1 ménage sur 20).

*« Mon impayé a commencé quand j'ai plus eu de ressources du tout. Le mois d'avant c'était mon dernier mois d'ASS et comme mes droits à la retraite ne sont pas encore faits et pas encore prêts, j'avais plus rien.»  
Mme Cotard*

L'origine principale de l'impayé de loyer



Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires »  
MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016



## 2. La composition budgétaire

Rappelons que les données obtenues sur la composition des budgets sont des données exclusivement déclaratives. L'objectif de l'analyse n'était pas de questionner des budgets vérifiés et avérés mais de prendre la mesure des budgets tels que vécus et déclarés mensuellement par les ménages eux-mêmes.

Afin d'analyser les impacts du parcours de l'impayé de loyer sur les situations budgétaires, nous avons retenus 14 ménages sur notre échantillon de 20 avec les deux conditions suivantes :

- les ménages doivent avoir un impayé de loyer en cours pour le logement actuel,
- les ménages doivent avoir des dépenses liées à leur lieu de vie (loyer, fluides, charges locatives, assurance habitation, impôts relatifs au logement).

→ Toutes les analyses présentées par la suite font référence à ces 14 ménages.

### Des ménages qui connaissent leur budget sur le bout des doigts

Tous les ménages sans exception connaissent les postes de dépenses renseignés sur le questionnaire. Les seules zones d'ombre concernent les charges locatives quand elles sont incluses mensuellement dans le coût du loyer, les régularisations de factures liées aux fluides et les frais bancaires. A part cela, aucune dépense n'est inconnue. Les ménages sont même très précis sur les montants exacts des ressources et des dépenses. Il semblerait que cette situation d'impayé de loyer, de gestion beaucoup plus contrainte ait développé une compétence très aiguisée dans la gestion de ressources très faibles et fluctuantes pour faire face à des dépenses de loyer (fixes), des dépenses contraintes (qui varient très fortement) et des dépenses volontaires (qui varient elles aussi en fonction des ressources disponibles).

*« Depuis que je suis dans cette situation, je suis vraiment devenu hyper compétent pour gérer le non gérable. Malgré tous problèmes, j'arrive à gérer l'ingérable, dans la mesure du possible bien sûr. Mais pour vivre avec tout cela on est bien obligé de développer des compétences pour pouvoir faire pareil et parfois plus, comme on a des dettes, avec toujours moins. » M. Stojewski*

Une compétence de gestion qui est conditionnée par l'accès à certains outils, notamment l'accès à internet qui s'avère être pour certains ménages, un outil primordial dans la gestion du budget. En effet, ceci permet de gérer son compte bancaire, d'effectuer des virements sur des comptes, d'avoir connaissance des régularisations de factures. En outre, pour plusieurs ménages, cet accès est une condition indispensable pour un budget qui se gère à l'euro près et parfois à l'heure près.

L'outil informatique permet aussi d'avoir accès à une information pour trouver des solutions à son problème d'impayé de loyer. C'est aussi une façon de rompre l'isolement, de se rendre compte que d'autres personnes rencontrent les mêmes problèmes (notamment au travers des forums et des différents chats).

*« Je regarde quand même régulièrement mon compte pour être sûre que des prélèvements venus de nulle part viennent polluer mon compte et mon budget. » M. Stojewski*

### Des budgets moyens présentés par unités de consommation (UC)

Afin de permettre des comparaisons entre les ménages et pour être le plus juste possible, nous avons travaillé par UC. Rappelons qu'il s'agit d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Par exemple, pour un ménage de 2 adultes avec 4 enfants de moins de 14 ans, l'UC est égale à 2,7 (1+0,5+ (0,3\*4)). Si le montant des ressources en € est égal à 1 500 €, divisé par le nombre de personnes composant le foyer il sera égal à 556 € (1500/2.7) en Unités de Consommation. Toutes les valeurs présentées ci-dessous correspondent aux valeurs moyennes enregistrées sur les 3 mois d'étude.

### 835 € de ressources mensuelles en moyenne par UC

Tous types de ressources confondues, les ménages disposent de 835 € mensuels par UC, soit des revenus plus de 165 € inférieurs au seuil de pauvreté<sup>3</sup> (avec une fourchette qui passe de 363 € pour le montant minimum à 1 587 € pour le maximum). Sur notre échantillon 11 ménages sur 14 disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté.

D'où proviennent ces ressources ?

- Sur ces 835 € de ressources moyennes, 428 € proviennent de ressources liées à une activité professionnelle présente ou passée (salaire, chômage, pension de retraite). Le montant de ces ressources liées à l'activité varie de 33 € minimum à de 1 450 € maximum par UC, pour les ménages concernés. Plus de la moitié des ressources proviennent d'une activité professionnelle, ce qui confirme le net ancrage des ménages dans la vie active.

Ces derniers font ainsi partis, avec des ressources salariées, des populations qui sont proches des seuils de pauvreté et/ou d'octroi des aides, qui oscillent, passent et repassent en-dessous, au-dessus. Elles sont ainsi, tour à tour gagnantes ou victimes des effets de seuils, notamment pour pouvoir bénéficier d'aides dans la résolution de leurs problèmes financiers.

*« Je dépasse tout le temps les plafonds, un ou deux euros mais je dépasse toujours. Après on me dit d'aller voir des associations, de faire des démarches pour avoir des soutiens, mais au final c'est toujours non, donc moi j'en ai marre, ça me met en colère, je perds du temps, de l'énergie et j'oscille toujours entre des phases d'espoir où je me dis que ça va marcher cette fois ci que je vais m'en sortir et pour au final être confrontée à des désillusions, du désespoir où j'aurai tout donné encore pour rien donc j'en ai marre. » Mme Dubois*

- Ensuite, 248 € proviennent de ressources complémentaires (allocations familiales, dons, pensions alimentaire et autres ressources). Les ressources complémentaires représentent des sommes comprises entre 24 € minimum et 675 € maximum pour les ménages concernés.
- Enfin, 159 € dépendent de ressources liées à la solidarité nationale (indemnités journalières de l'assurance maladie, minima sociaux, pension d'invalidité) ; la fourchette des montants varie ici de 27 € minimum à 504 € maximum selon les ménages concernés.

Précisons que 13 ménages sur 14 ont vu leurs ressources fluctuer sur les trois mois d'étude : 3 ménages à la hausse, 3 ménages à la baisse et 7 ménages pour qui il est impossible de déterminer un sens à des variations explosives qui ont évolué à la fois à la hausse et à la baisse.

*« Ce mois-ci j'ai eu beaucoup plus de ressources parce que j'ai eu un rappel du RSA, il y avait une erreur suite à la déclaration de la pension alimentaire qui n'a été versée qu'un mois et comme ils s'étaient basé sur ça, j'ai eu un très gros rappel donc ça va me permettre de souffler ce mois-ci et de payer tout un tas de factures en attente. » Mme Medjaoui*

*« Là, j'ai eu de gros changements parce que c'était mon dernier mois d'ASS, donc j'ai pas eu de ressources. » Mme Cotard*

*« Ce mois-ci j'ai vendu des habits de ma fille donc je vais avec 150€ en plus pour gérer mon budget. »*

*Mme Sekri*

En moyenne, les ménages perçoivent 835 € de ressources par UC

soit 592 € en moyenne pour les 10 ménages concernés

**Activité professionnelle**  
**428 €**

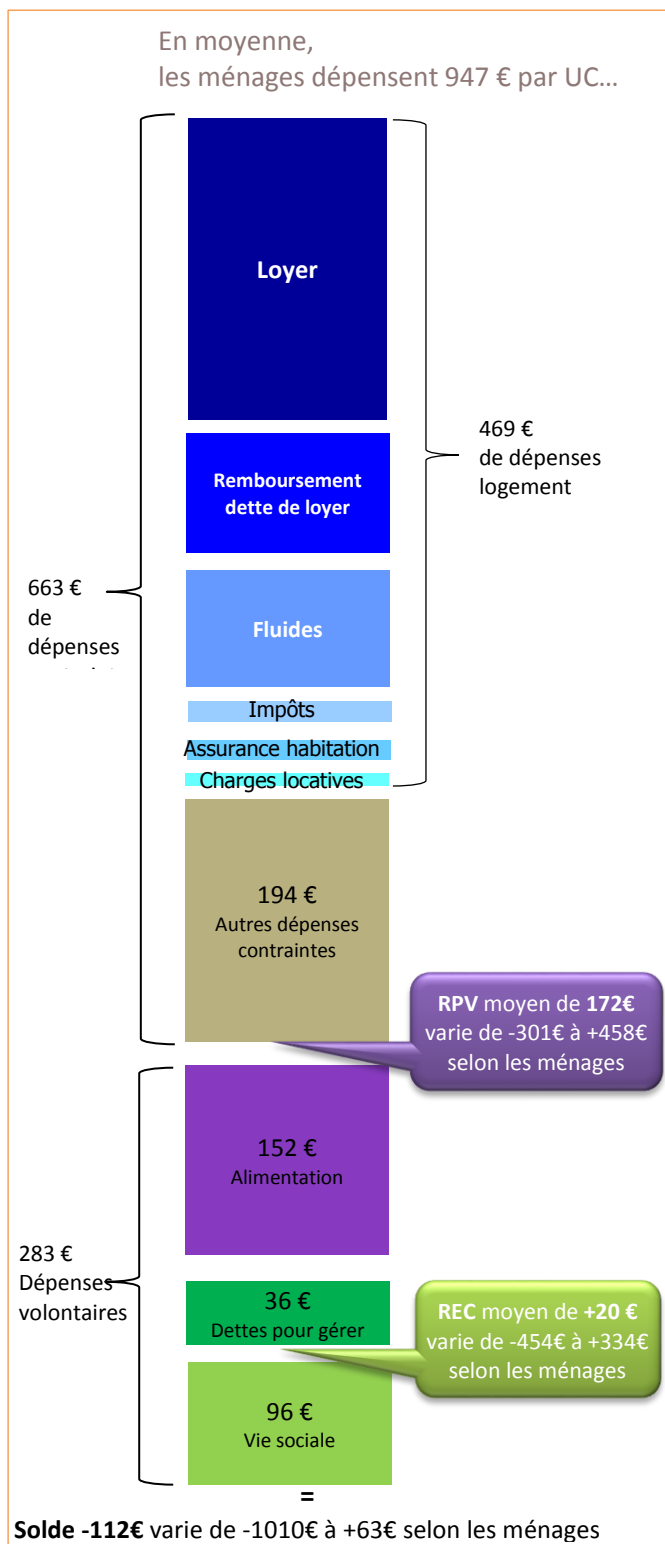
soit 356 € en moyenne pour les 8 ménages concernés

**Ressources complémentaires**  
**248 €**

soit 332 € en moyenne pour les 8 ménages concernés

**Solidarité nationale**  
**159 €**

<sup>3</sup> 1- Le seuil de pauvreté est le niveau de revenu mensuel en dessous duquel une personne est considéré comme pauvre d'un point de vue monétaire. L'Insee, l'a fixé à 1 000 € en 2013.



### 947 € de dépenses mensuelles moyennes par UC

Qu'en est-il du côté des dépenses ? Premier constat : les dépenses sont supérieures aux ressources. Analysons à présent leur composition en distinguant, d'une part les dépenses contraintes (factures incompressibles qu'il faut nécessairement honorer), d'autre part, les dépenses dites « volontaires » parce que davantage modulables.

- **70 %** sont dédiés aux **dépenses contraintes** (soit 663 €). Ainsi, à elles-seules, les dépenses contraintes représentent près de  $\frac{3}{4}$  des ressources des ménages. Dans ces dépenses contraintes, une large part est dédiée au logement qui représente 469 €, soit près de la moitié de l'ensemble des dépenses mensuelles. Ensuite, les autres dépenses contraintes représentent 194 €, utilisés pour régler : les frais bancaires pour 47 €, la santé pour 45 €, les télécommunications pour 30 €, les transports pour 28 €, l'éducation pour 24 € et l'assurance voiture pour 20 €. En fonction des ménages, les dépenses contraintes varient de 104 € pour le plus petit montant à 1 354 € pour le plus élevé.
- **30 %** des dépenses mensuelles (soit 283 €) sont réservées aux **dépenses dites « volontaires »**. Force est de constater que ce sont sur ces postes de dépenses que les ménages réalisent des ajustements et des arbitrages en fonction des ressources disponibles. Parmi celles-ci, 152 € concernent le budget alimentation qui varie de 38 € minimum à 273 € maximum.

« J'ai un budget de 50 € pour la nourriture par mois et de 5,80 € de croquettes pour mon chien par semaine. Je ne mange pas beaucoup, je ne prends que des produits de base, du lait et des petits pains, puis quand c'est très serré, le midi je ne mange pas. » M. Picard

96 € sont orientés vers des dépenses liées à la vie sociale. Ces dernières se répartissent comme suit : vêtements 38 €, autres dépenses 30 €, culture-loisirs-vacances 21 €, mobilier 5 € et dons 2 €.

« Je ne vais pas vous mentir, le mois dernier, j'ai préféré m'habiller, de moins manger que de payer mon loyer parce que de doute façon je n'avais pas assez. » Melle Boutaleb

36 € sont dépensés pour le remboursement des dettes contractées pour faciliter la gestion du budget :

« On s'est endetté envers la famille pour pouvoir payer le loyer parce qu'on a rien eu ce mois-ci, donc j'ai demandé 1 000 € à mon beau-frère. Si ils m'avaient versés l'argent la dette de loyer de 2 200 € serait réglée, à cause de ça j'ai toujours cette dette plus encore une autre puisque je n'avais pas pour payer le loyer. » Mme Hayoun

Ainsi, nous constatons, qu'une fois les dépenses totales (contraintes et volontaires) déduites des ressources moyennes des ménages, le solde mensuel négatif est de -112 €. Ce qui va nécessairement fragiliser la gestion du budget pour le mois suivant, puisque de nombreux ménages n'ont pas d'autorisation de découvert et vont devoir s'acquitter de frais et de contraintes bancaires plus élevés.

*« Presque tous les mois je suis dans le rouge, mes dépenses sont plus importantes que mes ressources donc forcément à la fin du mois ça coince et je vais avoir encore plus de difficultés le mois suivant parce que si j'ai pas plus de revenus, j'aurai plus de frais bancaires donc encore plus dans le rouge. »*  
Melle Boutaleb

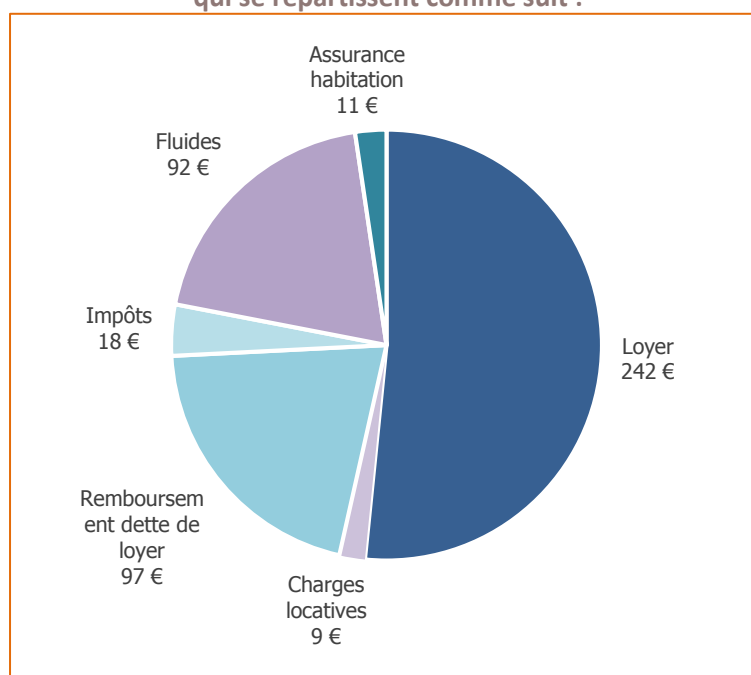
### 56 % des ressources pour honorer les dépenses liées au logement.

Les dépenses logement sont très importantes pour ces ménages car elles représentent les deux tiers des dépenses contraintes. Le coût du lieu de vie s'élève à 469 € en moyenne par UC avec des écarts de 99 € à 1 018 € selon les ménages.

### L'alimentation : la première variable d'ajustement budgétaire

En effet, certaines dépenses varient très peu, il s'agit notamment du paiement du loyer (qui est stable pour 10 ménages sur 14, 2 ne payent plus le loyer et 2 ont payé moins certains mois), des dépenses calculées à l'année comme c'est le cas de l'assurance habitation ou les fluides. A l'inverse, les autres dépenses contraintes connaissent des évolutions partagées : pour 3 ménages elles sont stables, pour 2 elles augmentent, pour 5 elles diminuent et pour 4 elles sont sans sens précis (elles augmentent puis baissent ou l'inverse d'un mois sur l'autre). Par contre, concernant les dépenses liées à l'alimentation, la tendance est claire : pour 9 ménages, c'est un budget très fluctuant mais sans sens précis (ce qui est logique puisque comme c'est une variable d'ajustement et varie en fonction des ressources disponibles des ménages), et pour 5 d'entre eux c'est une dépense qui varie à la baisse.

### 469 € de dépenses moyennes liées au logement qui se répartissent comme suit :



Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, - 2016

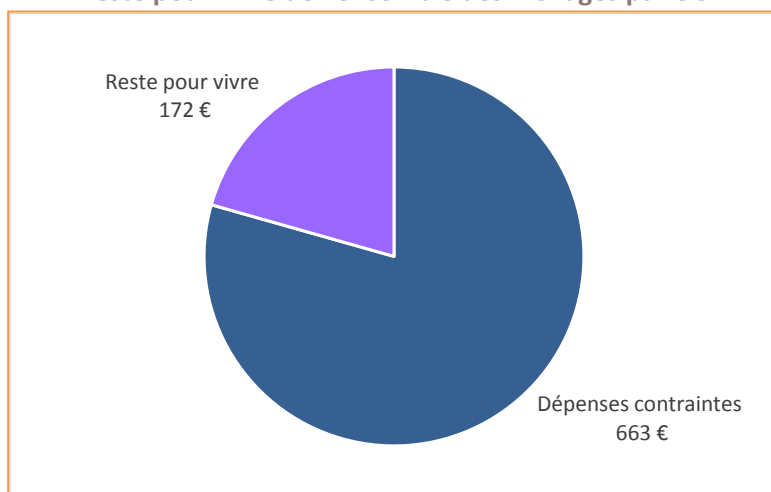
### 3. Reste pour vivre, reste en caisse

#### 172 € de Reste Pour Vivre et 1/3 de restes-pour-vivre négatifs

Le Reste pour vivre correspond à la soustraction des dépenses contraintes (coût du lieu de vie, frais bancaires, santé, télécommunications, transports, éducation, assurance voiture et pension alimentaire) aux ressources des ménages.

Les ménages disposent de 172 € par mois et par UC pour vivre. C'est-à-dire pour se nourrir, rembourser leurs dettes, se vêtir, se meubler, se distraire... (assurer leurs dépenses volontaires).

Reste pour vivre de l'ensemble des ménages par UC



Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016

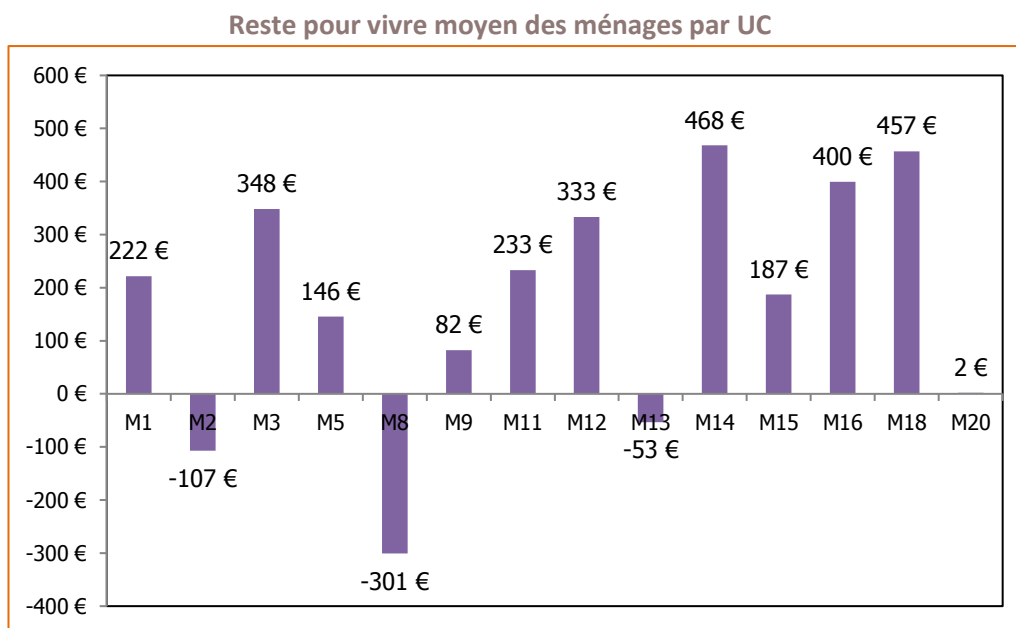
Autrement dit, ces ménages n'ont pas les capacités monétaires pour payer toutes les dépenses et factures à partir de leurs seules ressources.

« Y'en a qui me disent mais comment tu fais en travaillant pour ne pas y arriver. Mais je dis quand tu as 10 € et que tu dois en dépenser 12 €, qu'est-ce qu'on met de côté, comment on fait ? Faut être logique, moi je n'ai pas de voiture, je ne vis pas du tout dans l'opulence donc je suis seule. Ils veulent que je fasse quoi de plus, je travaille, faut arrêter quoi. Maintenant je me mets en colère quand il y a des réflexions. Les gens ne comprennent pas que quand on travaille on peut avoir des problèmes d'argent parce qu'on n'a pas assez de ressources. »

Mme Boyer

« Une fois que tout est prélevé, il ne reste plus rien pour vivre. Il me reste 50 € pour manger, il y a plus rien à la fin, je suis obligé de serrer le ventre, heureusement j'ai un fils à côté de chez moi, quand il vient il regarde ce qu'il y a dans les placards et du coup il me rapporte des petites courses pour que je puisse un peu mieux manger. » M. Picard

En analysant les Restes pour vivre moyens par ménage sur les trois mois, il apparaît que près d'un tiers des ménages (3 sur 14) connaît des Restes pour vivre négatifs : les dépenses contraintes sont



Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016

Lorsque l'on regarde les variations des Restes pour vivre par ménage, on constate que les oscillations peuvent être très importantes, passant du très négatif au très positif pour un même ménage. Le Reste pour vivre maximum rencontré sur les 3 mois d'étude, sur l'ensemble des 14 ménages, est de 2 276 € pour Mme Medjaoui (qui a obtenu un recalcul de ses prestations familiales en tenant compte du fait que la pension alimentaire n'était pas versée). Pour ce ménage précisément, le RPV est de -158 € le premier mois, +180 € le deuxième mois et +2 276 € pour le troisième mois. Ainsi avec de telles amplitudes comment demander aux ménages de planifier leurs dépenses ?

*« Comme je ne sais jamais ce que je vais avoir comme ressources, s'il va y avoir des recalculs, des rappels, s'ils se sont trompés ou pas, s'il y a un problème dans le calcul de mes APL ou non, si je vais enfin avoir une aide pour le loyer que j'attends depuis des mois, du coup quand j'ai des ressources à la baisse je bloque toutes les dépenses que je peux bloquer, je fais plus de gâteaux au lieu de les acheter, je marche plus pour moins mettre de gasoil, je supprime les téléphones portables, j'arrête des abonnements. Ensuite quand j'ai plus de ressources, je reste sur ces petites dépenses et je paye toutes les factures, ou au moins un petit peu chacune que j'ai en attente. »*  
 Mme Medjaoui

Des ménages ont des écarts de RPV plus homogènes, comme le Ménage 1 qui a un RPV de +203 € le premier mois, +289 € le second et +174 € le dernier.

**Tableau des RPV minimum et maximum par ménage et par UC enregistrés sur les 3 mois d'étude :**

	M1	M2	M3	M5	M8	M9	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M18	M20
<b>RPV minimum</b>	174€	-213€	-72€	-30€	-741€	-23€	184€	110€	-605€	449€	120€	240€	377€	-171€
<b>RPV maximum</b>	289€	-35€	1035€	415€	-14€	180€	323€	530€	248€	483€	305€	715€	597€	239€

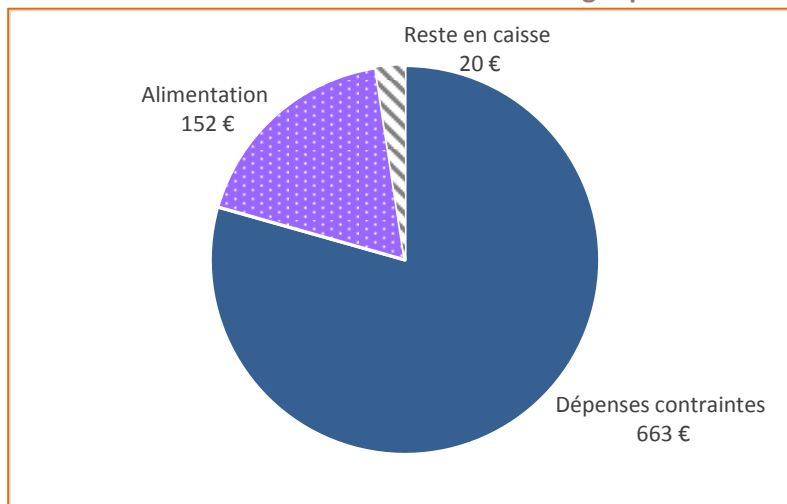
*Note de lecture : le Ménage 1 a un RPV minimum de 174 € par UC et un RPV maximum de 289 € par UC sur les 3 mois d'étude*

## 20 € de Reste En Caisse

Le Reste en caisse correspond au Reste pour vivre moins l'alimentation.

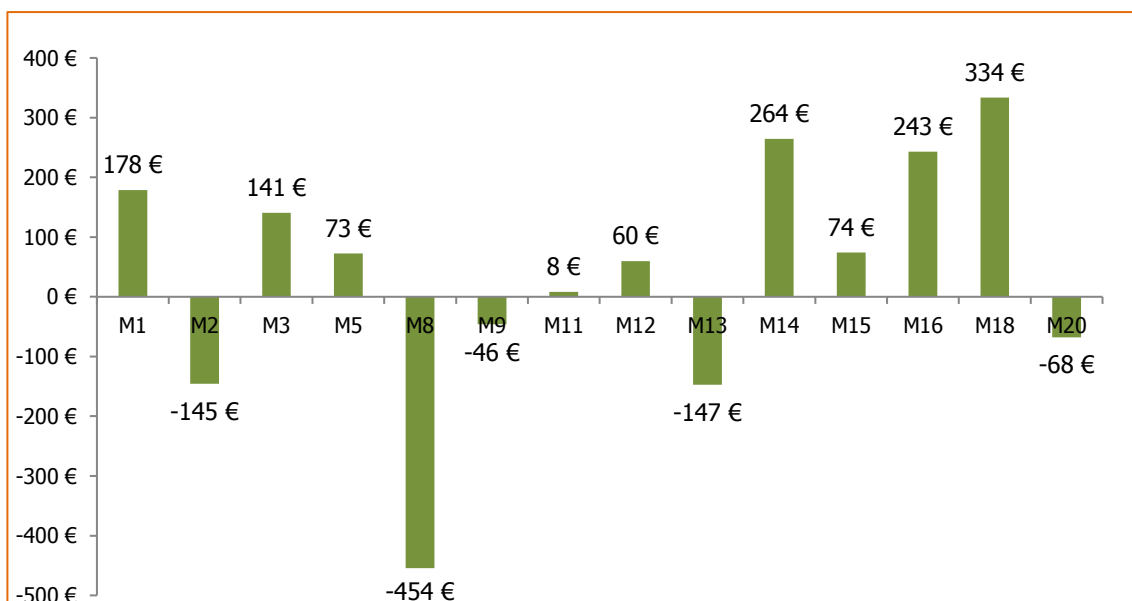
En moyenne, les ménages disposent de 20 € de Reste en caisse par mois et par UC. Une fois les dépenses contraintes et l'alimentation payées, il ne leur reste que 20 euros pour : rembourser leurs dettes pour gérer, se vêtir, se meubler, se divertir, faire des dons.... Rappelons que ces dépenses volontaires, s'élèvent chaque mois à 132 € par mois (36 € pour le remboursement des dettes pour gérer et 96 € pour les dépenses de la vie sociale.)

Reste en caisse de l'ensemble des ménages par UC



Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016

Reste en caisse moyen des ménages par UC



Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016

« Après la nourriture, une fois que j'ai fait les courses, généralement je n'ai plus grand chose en caisse pour les autres dépenses. Les meilleurs mois je peux avoir plus de 100 € pour mieux vivre et les pires je suis déjà à moins 100 € donc je renonce à tout le reste. Je renonce à tout ce qui n'est pas obligatoire : je n'ai pas de loisirs, je ne m'occupe pas de moi, je n'ai pas de distractions »  
M. Boumrah

## Malgré des budgets très tendus, un seul objectif : continuer autant que possible à « vivre comme tout le monde »

Près d'un tiers des ménages (4 sur 14) ont des Restes en caisse moyens négatifs. Certains connaissent un Reste pour vivre négatif ou très proche de zéro et choisissent pourtant de réaliser des dépenses volontaires. Pour quelle raison ? Les ménages justifient ce choix comme étant un moyen de rester dans la société et le revendiquent comme le droit d'être comme les autres :

*« Je ne peux pas m'exclure de la société, je pourrai ne pas dépenser, mais ça veut dire s'exclure, du monde, de la société. Je suis un être humain, si je ne veux pas être exclue de la société, je dois participer. » Mme Boyer*

M. Picard n'a connu que des REC négatifs sur les 3 mois d'étude. Ainsi, le REC du premier mois était de -263 €, le suivant était de -122 € et le dernier de -50 €.

*« Même si je suis toujours dans le rouge et à moins, je suis en train de remonter la pente, je mange moins, très peu ou c'est mon fils qui m'aide pour la nourriture et je n'ai aucune autres dépenses, après les charges, tout ce qui est prélevé et les courses je ne dépense rien. Pas de vêtements, de coiffeur, de loisirs, rien j'ai des plaisirs simples chez moi, j'écoute de la musique et je jardine des petites plantes. » M. Picard*

Tableau des REC minimum et maximum par ménage et par UC enregistrés sur les 3 mois d'étude :

	M1	M2	M3	M5	M8	M9	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M18	M20
REC minimum	144€	-263€	-217€	-70€	-857€	-103€	-102€	-160€	-685€	250€	-13€	84€	227€	-231€
REC maximum	239€	-50€	762€	265€	-129€	65€	143€	210€	126€	283€	165€	465€	597€	169€

*Note de lecture : Mme Bouguessa a un REC minimum de 144€ par UC et un REC maximum de 239 € par UC sur les 3 mois d'étude*

Quand on porte le regard sur les oscillations du RPV et du REC au sein d'un même ménage, on se rend compte que ces dernières peuvent être très amples et dans un sens non déterminé. Ce qui rajoute de la complexité dans la gestion du budget et qui oblige les ménages à développer des compétences, des astuces, des systèmes d'entraide, de débrouille pour faire face à ces budgets « ingérables ».

## Les dettes des ménages occupent une part importante des remboursements mensuels

Le montant moyen du niveau de dettes pour l'ensemble des ménages est conséquent, puisque de l'ordre de 8 284 € par UC (avec un minimum de 189 € et un maximum de 27 136 € selon les ménages). Par ailleurs, la nature des dettes des ménages est de deux ordres.

- Tout d'abord les ménages doivent s'affranchir de leurs dettes contraintes : le remboursement de l'impayé de loyer (des huissiers quand une procédure d'expulsion est engagée), les factures liées au coût du lieu de vie (fluides, assurance habitation, impôts liés au logement), le remboursement des crédits bancaires et les sommes dues à la CAF. Ces niveaux de dettes sont considérés dans leur ensemble car dans la réalité de la gestion du budget ils sont liés pour les ménages, notamment pour les crédits à la consommation qui sont contractés à un moment donné pour gérer les dépenses contraintes et payer la dette de loyer.

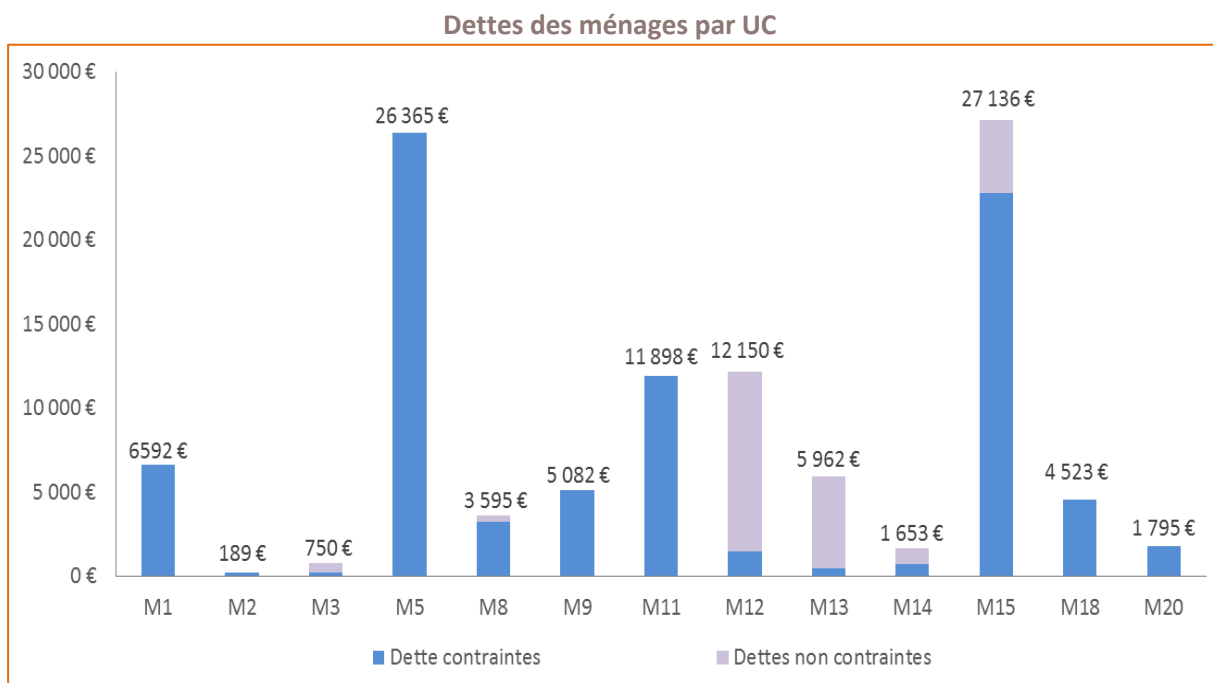
*« J'ai fait des prêts élevés pour régulariser les dettes mais je savais que c'était un cercle vicieux et je ne pouvais plus régulariser ça non plus. » Mme Fikri*



« Après ce qui met les gens dans la merde c'est les crédits à la consommation, il faudrait mettre en place des systèmes, des lois qui contraignent les organismes bancaires, ou faire en sorte que les crédits soient plus règlementés, parce que moi les miens je les faisais sur internet. Les découverts c'est pareil, ils nous les donnent, les augmentent, pour nous mettre plus dans la merde, comme si ils se rendaient compte qu'on est le meilleur public, parce que comme on n'a pas le choix, on accepte les taux les plus élevés et tout ça sans lien avec les ressources et les possibilités de rembourser. Alors que les gens qui empruntent, ils n'ont pas le choix, on en a besoin, et on ne réfléchit pas à long terme, mais à court terme. C'est quelque chose qui me met en colère parce que je trouve qu'on accepte si facilement, y'a aucune vérification, on peut augmenter les montants des crédits en un clic, et 48h après l'argent et sur le compte donc comment voulu vous quand on a pas d'argent c'est quand même une solution, une solution à court terme, mais une solution quand même, donc on s'endette pour payer la dette de loyer, les factures, pour ne pas couper le gaz, l'électricité... » Mme Dubois

- Ensuite, les ménages contractent des dettes pour faciliter la gestion quotidienne du budget. C'est ce que nous avons appelé les dettes non contraintes, « volontaires ». Il s'agit des dettes contractées auprès de la famille ou de proches pour bénéficier de plus de ressources, de factures en attente autres que celles qui concernent le logement, aux factures négociées avec un tiers qui feront l'objet d'un remboursement plus tard....

Le graphique ci-dessous montre le poids des dettes en fonction de leur nature. On remarque que les dettes contraintes pèsent plus lourd que les dettes non contraintes. Les premières sont en moyenne et par UC à 6 562 € (la dette exceptionnelle liée à l'achat d'un bien immobilier de M. Mangin ayant été mise à l'écart). Elles oscillent entre 189 € pour le plus petit montant de dettes contraintes et 26 365 € pour le montant le plus élevé. Les dettes non contraintes s'élèvent, quant à elles, à un montant moyen par UC de 1 721 € variant entre 0 € pour le minimum et 10 700 € pour le maximum.



Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016

### Des angles morts dans la gestion budgétaire

Malgré les compétences de gestion développées par les ménages « *pour gérer l'ingérable* »<sup>4</sup>, des zones d'ombre (charges locatives, régularisation diverses et frais bancaires) viennent complexifier des budgets déjà très contraints puisque ces derniers n'ont aucune emprise sur ces dépenses qu'ils n'ont aucun moyen de connaître. Ainsi, ils ne peuvent ni provisionner, quand les ressources sont à la hausse ou quand les dépenses sont à la baisse, ni anticiper l'effort budgétaire que ces dépenses vont leur demander. Ces ménages ne possèdent donc pas toute l'information nécessaire.

- Une dette de loyer et des frais annexes qui échappent aux ménages lorsqu'il y a une procédure avec des huissiers

Lorsqu'il y a une procédure judiciaire, de nombreux acteurs entrent en jeu (bailleurs, huissiers, avocats, travailleurs sociaux). Non seulement le montant de la dette est difficile à connaître, mais sa nature l'est aussi (s'il s'agit d'impayés de loyer purs ou si des charges locatives sont à imputer à la dette locative), tout comme le montant exact des frais d'huissiers qui découlent de la procédure d'expulsion locative. En cherchant à récolter ces informations, nous nous sommes rendu compte que ni les ménages, ni les acteurs en lien avec eux ne semblent maîtriser ces éléments et que les seuls détenteurs de la connaissance de ce montant étaient les huissiers eux-mêmes.

*« Nous avons rarement et pas toujours facilement, accès aux informations, pourtant essentielles, et il n'est pas étonnant que les ménages ne soient pas au clair avec ces questions. S'il semble plus aisé de se procurer les informations auprès des bailleurs sociaux, cela reste souvent compliqué car les frais d'huissier sont parfois connus et disponibles qu'auprès des seuls huissiers. »*  
*Travailleur social d'une association*

De plus, une fois que l'accompagnement social est engagé, certaines démarches (notamment avec le Fonds de Solidarité Logement qui est porté et instruit par le travailleur social, le dossier de surendettement, les arrangements amiables avec le bailleur...) provoquent chez les ménages un sentiment de dépossession dans la prise en charge de leur dossier.

*« Là je ne sais plus trop où j'en suis au niveau de la dette parce que j'ai fait une demande de FSL et aujourd'hui je ne reçois plus de quittances de loyer donc je ne sais pas trop où j'en suis. Le FSL a été accepté mais j'ai aucun retour, je continue à payer mon loyer plus le supplément mais je n'ai aucune traçabilité. Je ne sais pas où ça en est, je vais aller voir l'assistante sociale pour voir ce qu'on peut faire, ce que je peux savoir. »* Mme Medjaoui

*« Pour le FSL je suis extérieur à la procédure, c'est pas moi qui gère. C'est vrai que c'est un peu frustrant. »* M. Boumarh

- Une opacité sur les charges locatives, les frais bancaires et les régularisations de factures

Concernant les dépenses liées au logement, les ménages connaissent parfaitement le montant du loyer, du loyer résiduel quand ils bénéficient d'APL, néanmoins ils ne connaissent pas toujours le montant précis des charges locatives. Ils n'ont connaissance de leur montant que quand on leur demande de payer. Si les charges sont imputées sur le montant du loyer, ils n'en connaissent pas le poids.

Pour ce qui concerne les frais bancaires, on retrouve ce même manque de transparence, puisque les ménages constatent les prélèvements (crédit carte ou crédit compte) et ne connaissent pas la source de ces frais (découvert, prélèvement forcé, retrait dans d'autres banques). Ils n'ont donc aucun moyen d'agir sur ce poste de dépenses, ni de l'anticiper puisqu'ils n'en connaissent pas le fonctionnement.

Lorsqu'il y a des prélèvements bancaires liés aux notes d'eau, d'électricité, de gaz, là non plus les ménages n'ont pas les moyens d'anticiper les régularisations (avec des variations qui peuvent être très fortes, notamment pour Mme Dubois qui a eu une régularisation de 1 750 € pour le mois de novembre), ni les dépenses puisque le paiement s'effectue, le plus souvent, de manière automatique

<sup>4</sup> Propos de Mme Dubois

sur leur compte bancaire. Ils n'ont pas le choix de privilégier tel ou tel poste de dépenses. Ils sont obligés de s'adapter avec ce qu'il reste sur leur compte et en plus ils doivent gérer les conséquences de ces prélèvements : frais bancaires, fermeture de compte.

*« Le fait que je n'ai pas de visibilité sur ce qui augmente dans les charges et les frais locatifs, pareil pour les frais bancaires où je ne sais pas du tout ce que je paye non plus. Moi de toute façon même si je ne comprends pas je préfère payer parce que je ne veux pas être en difficulté avec eux donc je paye sans savoir pourquoi. » M. Picard*

*« Tout est mensualisé et prélevé automatiquement donc je ne fais pas de choix. Je n'ai pas le choix, je gère ce qu'il reste. » M. Martinez*

## 4. Les variations

### L'amplitude des variations pour l'ensemble des ménages

Sur les trois mois d'étude, nous avons pu remarquer de multiples variations : que ce soit au niveau des ressources mais aussi des dépenses et des dettes. Est-ce que tous les postes dans le budget varient ? Comment évoluent-ils ? Quel est le poste qui fluctue le plus ?

#### Le loyer dû, seule dépense fixe

En analysant les écarts minimum et maximum, sur les trois mois d'observation, nous pouvons voir que le seul poste dans le budget qui est stable c'est le montant du loyer dû, soit 242 € par unité de consommation en moyenne pour l'ensemble des ménages.

Les dépenses qui évoluent le plus sont celles liées à l'alimentation. En effet, les ménages rencontrés ont tous, sans aucune exception, mis en avant le fait que l'alimentation était leur variable d'ajustement dans le budget et nous pouvons voir que cette dernière fluctue effectivement fortement puisqu'elle varie presque du simple au double d'un mois sur l'autre. Elles passent, par exemple pour le Ménage 3 de 320 € (calculé pour l'ensemble du ménage, hors unités de consommation) pour le mois d'octobre, à 450 € pour le mois de novembre, jusqu'à atteindre 600 € pour le mois de décembre (une augmentation corrélée à une forte augmentation des ressources). Le Ménage 5 connaît quant à lui, une évolution dans le sens inverse, avec un budget alimentation de 150 € (hors UC) le premier mois, 40 € le deuxième et 30 € le dernier mois (une baisse aussi corrélée à une très forte baisse des ressources liée au dernier mois de versement des indemnités chômage pour le mois d'octobre). Mme Sekri oscille entre 250 € le premier mois (hors UC), 100 € le suivant et 150 € le dernier.

#### Les ressources qui varient, entre faibles et très faibles

*« J'ai eu 100 € en plus pour décembre parce que j'ai une prime sur mon salaire au travail pour Noël. »  
Mme Fikri*

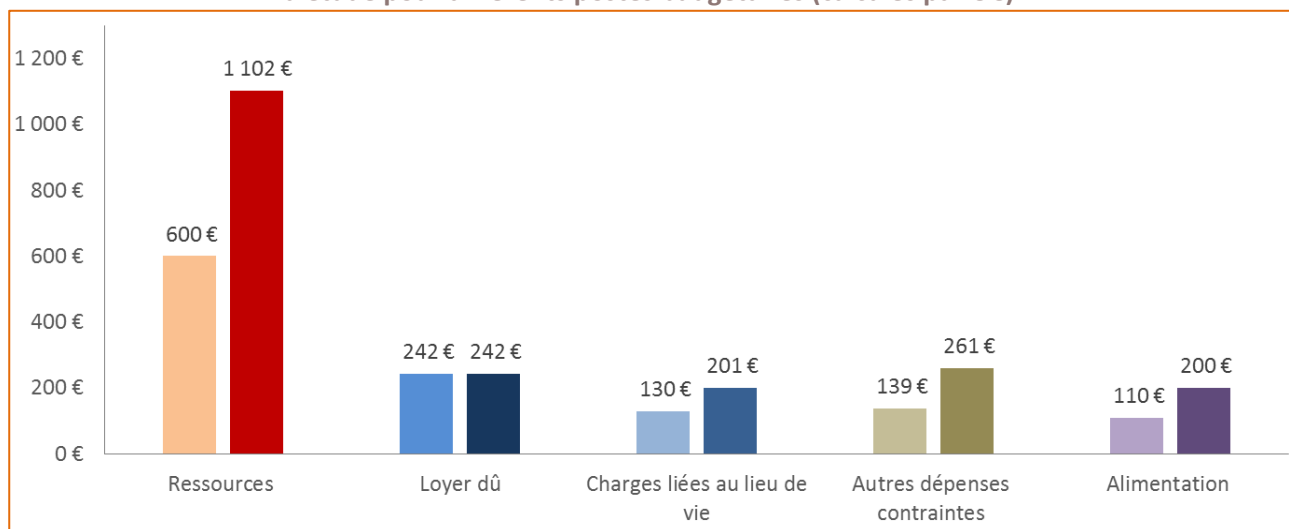
*« Ce mois-ci j'ai eu beaucoup plus de ressources parce que j'ai eu un rappel du RSA, il y avait une erreur suite à la déclaration de la pension alimentaire qui n'a été versée qu'un mois et comme ils s'étaient basé sur ça, j'ai eu un très gros rappel donc ça va me permettre de souffler ce mois-ci et de payer tout un tas de factures en attente. » Mme Medjaoui*

*« Là, j'ai eu de gros changements parce que c'était mon dernier mois d'ASS, donc j'ai pas eu de ressources. » Mme Cotard*

*« Ce mois-ci j'ai vendu tous les jouets de ma fille, des vêtements dont elle ne se sert plus donc j'ai eu 100 € en plus, mais c'est la première fois donc ça n'arrive pas souvent. Ça m'a donné un peu d'air. »  
Mme Sekri*

Comme le montrent ces exemples, les ressources elles aussi varient dans une proportion importante, mais restent faibles quoiqu'il en soit. Ainsi, nous remarquons que les ménages étudiés ont, en moyenne, 600 € de ressources minimales sur les trois mois d'étude et 1 102 € de ressources maximales. Les ressources maximales sont donc 1,8 fois plus importantes que les minimales.

Ecarts observés entre la moyenne du montant minimum et maximum enregistré sur les trois mois d'étude pour différents postes budgétaires (calculés par UC)



**Note de lecture :** Les ménages étudiés ont, en moyenne, 600 € de ressources minimales sur les trois mois d'étude et 1 102 € de ressources maximales. Les ressources maximales sont donc 1,8 fois plus importantes que les minimales.

Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016

### Des dépenses mensuelles de logement corrélées aux ressources des ménages

Ce graphique rend compte que lorsque les ressources fluctuent de manière négative, les dépenses logement varient elles aussi à la baisse et lorsque les ressources fluctuent de manière positive, les dépenses logement varient elles aussi à la hausse.

Les ménages sachant que leurs ressources ne sont pas stables, pour tenter d'équilibrer le budget, font-ils en sorte de baisser les postes de dépenses logement le permettant (réduction de la consommation de fluides, renégociation des contrats liés aux fluides, d'une assurance, fin d'un abonnement, négociation avec le Trésor Public pour supprimer ou échelonner les impôts).

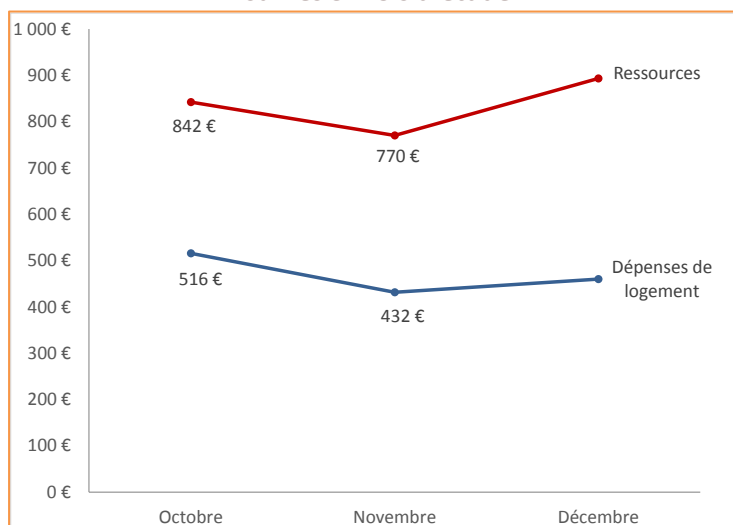
« Ce mois-ci j'ai changé de fournisseur d'énergie parce que c'est moins cher et

que je dépense moins pour ça. C'est toujours une économie en plus en avec un budget comme le mien, les moindres euros sont les bienvenues. » M. Martinez

« Ce mois-ci, j'ai arrêté mon abonnement de gaz et j'ai pris des plaques chauffantes, comme ça, ça me fait moins cher. » Mme Dubois

« Ce mois-ci c'est différent pour l'assurance habitation, j'ai négocié avec ma banque d'avoir plus droit au découvert si je prenais une assurance chez eux, en plus c'est moins cher que mon ancienne. » M. Boumrah

Variations des ressources et des dépenses logement sur les 3 mois d'étude



Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016

« Quand la petite est à l'école et que je ne suis pas au travail, pour payer moins cher l'électricité, j'éteins le chauffage et je prends une bouteille remplie d'eau chaude que je garde sur moi. Le soir il nous arrive de faire ça avec ma fille quand on est dans le lit, c'est toujours des € en moins à dépenser. » M. Aziz

## Des variations de ressources et de dépenses globalement illisibles

Tableau récapitulatif des mouvements enregistrés sur les postes budgétaires des ménages au cours des 3 mois d'études :<sup>5</sup>

### Légende :

= : aucune évolution,

⬇️ : une baisse,

⬆️ : une hausse,

- : non concerné par la dépense, 0€

🌀 : fluctuation explosive (hausse et baisse successives)

	M1	M2	M3	M5	M8	M9	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M18	M20
Ressources	🌀	=	⬆️	🌀	⬇️	🌀	🌀	⬇️	+	🌀	⬇️	🌀	🌀	+
Loyer	-	=	=	=	=	-	=	=	⬇️	=	⬇️	=	=	=
Remboursement dette de loyer	-	⬆️	=	=	⬇️	-	🌀	-	⬆️	⬆️	-	-	⬆️	-
Fluides	=	⬇️	=	=	=	=		⬇️	⬇️	⬇️	⬇️	-	=	=
Impôts	🌀	-	⬇️	⬇️	⬇️	-	⬇️	-	-	-	⬇️	-	-	-
Assurance Habitation	=	=	=	=	=	=	⬇️	⬇️	=	=	=	-	=	-
Charges locatives	-	=	⬇️	-	⬇️	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses contraintes	=	⬇️	🌀	+	🌀	⬇️	🌀	🌀	⬇️	⬆️	⬇️	⬇️	=	=
Alimentation	⬇️	⬇️	🌀	⬇️	⬇️	🌀	🌀	🌀	🌀	⬆️	⬇️	🌀	🌀	🌀

Source : Etude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fondation Abbé Pierre - 2016

### Que nous indique ce tableau ?

Les ressources semblent fortement fluctuer : 13 ménages sur 14 ont vu leurs ressources fluctuer sur les trois mois d'étude : 3 ménages à la hausse, 3 ménages à la baisse et 7 ménages pour qui il est impossible de déterminer un sens à des variations explosives qui ont évolué une fois à la hausse, une fois à la baisse ou vice et versa.

### Qu'en est-il des dépenses ?

En analysant les variations des dépenses, nous pouvons voir que ces dernières fluctuent elles aussi. Certaines dépenses varient très peu, il s'agit notamment du paiement du loyer (qui est stable pour 10 ménages sur 14), mais aussi des dépenses calculées à l'année comme c'est le cas de l'assurance habitation, des fluides ou des impôts.

A l'inverse, les autres dépenses contraintes connaissent des évolutions aléatoires. Même remarque concernant l'alimentation, son montant varie fortement. Comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, cela confirme que l'alimentation est la variable d'ajustement des ménages pour tenir leur budget.

<sup>5</sup> Les fluctuations ont été regroupées en 4 groupes : aucune évolution, hausse, baisse, situation explosive en fonction du poste budgétaire concerné (ici nous avons choisi 9 postes budgétaires : les ressources, 7 groupes de dépenses contraintes avec le paiement du loyer, le remboursement de la dette de loyer, les fluides, les impôts, l'assurance habitation, les charges locatives, les autres dépenses contraintes ; et 1 poste de dépenses volontaires : l'alimentation).

### Comment gérer l'impossible ?

Ici apparaît surtout l'impossibilité de pouvoir qualifier les mouvements qui vont nécessairement déséquilibrer le budget. Ce qui présente l'impossibilité des ménages à se projeter dans un budget pour lequel il est irréalisable de pouvoir planifier les postes budgétaires. Notre démonstration rend compte de l'illisibilité de la situation. Comment demander alors, à des ménages de planifier quoi que ce soit alors que le budget est complètement aléatoire et varie dans un sens inconnu ? Une situation en décalage total avec les demandes de planifications de l'ensemble des acteurs (travailleurs sociaux, juge pour la procédure d'expulsion, juge pour le dossier de surendettement). Une demande d'autant plus en décalage dans la mesure où nous avons pu démontrer que les ménages connaissent parfaitement leurs budgets mensuels et qu'ils développent des compétences très pointues en termes de gestion.

### Les impacts du parcours de l'impayé de loyer

Cette étude nous permet de proposer un regard sur les conséquences en termes d'impacts du parcours de l'impayé de loyer sur les ménages. Dans un premier temps, nous pouvons dire que la procédure en tant que telle n'existe pas car les ménages n'ont pas à faire à une procédure définie. Ils sont face à plusieurs procédures en fonction de la complexité de la situation et en fonction des démarches engagées dans la recherche de solutions. Ainsi, si un ménage est en procédure d'expulsion locative pour un impayé de loyer et qu'en même temps il a déposé un dossier de surendettement, il peut se trouver face à des injonctions contradictoires de deux juges. Le premier ayant fixé un plan d'apurement pour solder la dette de loyer demandant au ménage de payer mensuellement et à date fixe une somme sous peine que la procédure reparte et que le ménage aille jusqu'à l'expulsion du logement. Et le second demandant au ménage de ne plus régler le paiement de la dette de loyer dans la mesure où un moratoire de deux ans a été fixé, exigeant de geler toutes les dettes et leurs remboursements en attendant de négocier une solution.

Les impacts identifiés sont les suivants :

- Quand il y a une procédure d'expulsion locative en cours, cette dernière a nécessairement un impact négatif sur la nature et le montant de la dette. Lorsqu'une procédure est engagée, elle génère de nouveaux frais : huissiers, avocat, ce qui augmente la dette d'impayé de loyer. De plus, quand il est nécessaire de respecter un plan d'apurement fixé par le juge, il arrive que les ménages, ayant peur de ne pas respecter l'échéance, s'endettent auprès de leurs proches ou de leur famille.
- L'impayé de loyer oriente les ménages vers un accompagnement social et cet accompagnement a un impact positif. Il délivre une information personnalisée, facilite l'accès aux droits, engage des démarches pour permettre l'effectivité de ces droits. Il oriente les ménages de façon spécifique dans la recherche d'une solution appropriée pour leur problème de loyer, mais aussi pour des aspects plus larges (conciliation auprès du bailleur, remobilisation, négociation avec la CAF, démarches auprès du Trésor public, dossier de surendettement, demande et instruction du FSL, du DALO...)
- La procédure a un impact sur la prise en main du dossier avec des conséquences négatives et positives en fonction des ménages. Dans les instructions des demandes de FSL, de DALO, de dossier de surendettement, dans la mesure où ce ne sont pas les ménages eux-mêmes, mais les travailleurs sociaux qui instruisent les dossiers, à un moment donné les ménages perdent la main sur la gestion du dossier et parfois aussi sur la gestion du budget. Quand il y a des frais d'huissiers et que le loyer et la dette sont directement versés aux huissiers, les ménages ne savent pas ce qu'ils payent (dette, loyer courant, frais d'huissiers) et ils ne connaissent pas non plus les montants.

Nous voyons ici, au travers de la pluralité des procédures, de la multiplicité des acteurs que l'enjeu de l'accompagnement des ménages est de permettre la compréhension des conséquences des choix possibles, de favoriser la compréhension des incidences de telle ou telle action et surtout de permettre la coordination des différentes procédures les unes aux autres.

### 3. LES ADAPTATIONS DES PERSONNES

#### 1. Un parcours d'acceptation long et complexe

Avant de pouvoir engager des démarches de recherche de solutions, il existe une phase plus ou moins importante d'acceptation de la situation. Une acceptation de la réalité qui est variable en fonction de la personnalité, du profil et de l'environnement familial et social des ménages. Certaines personnes engagent des démarches très tôt et d'autres très tardivement quand ils sont au pied du mur. Comme si il y avait un cheminement, un parcours dans l'acceptation des difficultés et la reconnaissance de la gravité de la situation. La difficulté réside dans l'acceptation de l'impossibilité pour les ménages, d'être autonome dans une société qui valorise la performance individuelle. L'impossibilité de résoudre son problème seul, de se prendre en charge, de « *gérer sa vie* » fait donc l'objet d'une négociation individuelle, propre à chaque ménage pour pouvoir avancer et engager des démarches actives.

*« Quand je regarde ma vie maintenant et que je vois la précarité dans laquelle je suis par rapport au niveau de vie que j'ai pu avoir avant je me dis que c'est pas possible. » M. Picard*

#### **L'accompagnement entre secteur institutionnel et associatif : des fonctions différenciées et des perceptions contrastées**

L'enjeu de cet accompagnement est de permettre une orientation personnalisée, à la carte, différenciée selon les parcours et les problèmes rencontrés. C'est un accompagnement hétérogène qui délivre des informations sur les droits sociaux, sur le respect de leur effectivité, et sur le champ des possibles dans divers domaines : impayé, factures, négociation avec le bailleur, avec les huissiers, intermédiaire avec la CAF, démarches pour le FSL...

*« Avec cet accompagnement, je connais désormais des choses que je ne connaissais pas, ils font tout pour pouvoir m'aider donc c'est vrai que c'est important de trouver des recours comme ça. »  
M. Picard*

*« C'est un accompagnement qui a été d'une grande aide, d'ailleurs je les remercie pour tout ça mais je trouve qu'ils ont peu de poids, notamment la MDR [Maison du Rhône] quand il y a eu le refus du FSL. Les organismes sociaux font du très bon travail mais ils se heurtent souvent à des murs et ils ne peuvent pas grand chose. Je ne vais pas fustiger des professions mais je pense que les AS sont mal armées par rapport à d'autres acteurs qui peuvent mobiliser tout un arsenal. »  
M. Stojeski*

*« Je suis très très satisfaite de l'accompagnement, parce que sans leur aide, je ne sais pas comment faire. Ils m'ont donné des conseils et des choses à faire que je n'aurais pas pu connaître si je ne les avais pas rencontrés. »  
Mme Sekri*

Pour certains ménages qui auraient pu décrocher dans une procédure où ils se sentaient acculés et désorientés, l'accompagnement a été un vrai soutien. La rencontre avec une tierce personne, extérieure, professionnelle, spécialisée a été le moyen de donner un nouveau souffle dans la recherche de solution à leur problème. L'horizon apparaît alors comme étant moins flou, moins incertain parce que les explications des comportements à adopter, des acteurs à solliciter, des aides disponibles favorisent la reprise en main d'un problème qui pèse très lourd dans le quotidien des ménages.

*« C'était le brouillard dans ma tête et l'association m'a bien aidée à remettre de l'ordre dans tout ça et de faire les démarches et les étapes une à une en vue d'améliorer ma situation. »  
Mme Medjaoui*

*« Les associations c'est pas le même accompagnement, c'est plus efficace, c'est moins figé dans un seul type d'aide, y'a plus de possibilités et surtout c'est plus humain, on ne vous parle pas de la même manière, on ne vous regarde pas comme si vous étiez une débile avec des problèmes qui ne sont liés qu'à vos propres choix, qu'à vos mauvais choix qu'on souligne et ressouligne sans cesse. Elles ne délivrent pas de l'aide gratuite les AS, mais elle est toujours accompagnée d'un jugement accusateur et inquisiteur donc je ne vais plus les voir. Je préfère avoir moins de droits que de me confronter sans cesse à des personnes comme ça. C'est un calvaire, au lieu de nous soutenir on nous culpabilise, c'est vrai mais ça pas la peine de nous le rabâcher sans cesse. »*  
Mme Valentini

### **Un accompagnement institutionnel souvent perçu comme à charge ou injuste**

Les ménages ont fait état d'un manque d'informations sur la nature de leurs droits sociaux, sur les démarches à réaliser, sur les procédures à respecter. Le sentiment d'être seul et de n'accéder qu'à une information partielle et réduite.

L'accompagnement social institutionnel des ménages est décrit comme étant lié au fait d'avoir de la chance et d'être tombé sur la bonne personne. Sur une personne « humaine » qui a pris en charge la situation. Pour les autres ménages lorsque l'accompagnement ne leur semble pas satisfaisant, pas adéquat ou que le travailleur social a des actes et des propos déplacés et inadéquats, la conséquence est lourde : le ménage ne sollicite plus d'accompagnement, jusqu'à renoncer parfois à ses droits sociaux.

Une différence de posture, d'attention, d'écoute et de prise en charge est ressentie par les ménages entre les travailleurs sociaux institutionnels et les techniciens logement associatifs. Les premiers seraient dans « l'accès au droit au mérite »<sup>6</sup> et orienteraient les ménages selon la motivation et la recherche d'information des personnes. Alors que les techniciens logement feraient de « l'information pleine et entière sur les droits sociaux »<sup>7</sup>. Ils informeraient sur les droits disponibles afin de vérifier si le ménage bénéficie des droits auxquels il peut bénéficier. Les assistantes sociales institutionnelles sont plus perçues par les ménages comme étant dans le jugement, la demande de justificatifs, le contrôle social, l'orientation en fonction de champs de compétences limités, alors que les techniciens logements associatifs agiraient sur une palette plus diversifiée et variée, avec une attitude qui serait plus compréhensive et positive.

Ce sentiment donne l'impression aux ménages d'une inégalité de traitement suite à un manque d'automatisme des droits. Ce qui renforce sensation d'arbitrage et d'individualisation de la prise en charge des situations par les travailleurs sociaux dans l'accompagnement social.

Les ménages rencontrés ont mis en exergue la non prise en compte de l'urgence de leur situation par les travailleurs sociaux institutionnels. Sans doute ce sentiment est à mettre en perspective avec les retours fréquents de professionnels qui considèrent que l'urgence d'une situation d'impayés est souvent due au fait que les personnes ont ignoré certaines alertes et ont réagi trop tard. Quoiqu'il en soit, pour les personnes interrogées, ce sentiment d'urgence naît d'abord de l'impossibilité de pouvoir anticiper, que ce soit du côté des ressources qui fluctuent, des dépenses qui augmentent ou des dettes qui s'accroissent. Ce qui renforce à terme le sentiment d'arbitraire et qui est à corréliser avec le manque d'informations concernant leurs droits sociaux et les aides sociales disponibles pour solutionner leurs problèmes.

Il apparaît dans les témoignages que c'est la confrontation à la précarité, la pauvreté monétaire et l'exclusion et non l'attitude des professionnels, qui renforce la culpabilité et le sentiment de devoir se justifier constamment. L'impuissance à vivre ce que l'on désirait être, l'image que l'on croit projeter de soi à son environnement familial et au sein même de la cellule familiale ont été soulignées comme étant très pénibles. La mise en œuvre de protections, quand elle ne permet pas à la personne d'être reconnue et soutenue dans son désir de vie, enferme celle-ci dans la honte et la culpabilité ou dans la

---

<sup>6</sup>Propos de Mme Sekri

<sup>7</sup> Propos de M. Boumarh



violence de l'auto-justification. C'est aussi pour cette raison que la mise en œuvre et la demande d'aides sociales, d'aides d'urgence sont vécues comme une épreuve humiliante par les ménages.

Les ménages préfèrent donc s'adresser à des structures de proximité, associatives qui développent un accueil, tantôt individuel, tantôt collectif, donnant à la personne en détresse la possibilité d'établir une relation de confiance avec un interlocuteur qui aura su l'écouter, lui témoigner sa compréhension et reconnaître l'urgence de sa situation et que sa demande de soutien soit entendue comme une nécessité vitale.

La plupart des ménages font appel à des travailleurs sociaux quand ils ne trouvent plus du tout de solution. Les sentiments de honte, d'échec influent sur la demande d'aide et d'accès aux droits. Parfois, les ménages vont dans des situations extrêmes de détresse pour dépasser leur sentiment de culpabilité avant de se décider à faire une démarche auprès des services sociaux. L'accès à un droit se transforme alors en un appel au secours qui peut être vécu comme humiliant par les personnes.

*« Avec les travailleurs sociaux institutionnels, mine de rien, l'échange n'est jamais libre, c'est toujours pour avoir des informations, puis on est constamment jugé, donc rien n'est gratuit et sans arrière-pensées. » Mme Medjaoui*

*« Pour les AS, l'accompagnement, elles ne pouvaient rien faire, moi je les appelle les pétasses. Quand on est à la rue, surtout avec des enfants que ce soit la faute de la personne ou non on ne peut pas nous abandonner et nous laisser nous débrouiller par nos propres moyens, comment on fait si on a aucun soutien, moi j'ai de la chance mais comment font les autres. Puis l'AS me disait : mais il faut y aller à la permanence, il faut vous déplacer, puis quand je lui explique, ce qu'elle sait déjà d'ailleurs que j'ai de gros problèmes de santé et que je ne peux pas me déplacer, elle me répond : ben on a tous nos petits problèmes, il faut faire avec. Mais qu'est-ce que vous voulez que je réponde à ça à part lui dire d'aller prendre son thé et de s'occuper des petites gens plus tard quand elle aura le temps et quand son accompagnement sera un peu plus humain et un peu moins orienté vers elle-même. Même dans la façon de dire les choses ça ne se fait pas. »  
Mme Valentini*

*« Tout a été vraiment bien organisé, après je déplore le manque de professionnalisme, d'intérêt de l'assistante sociale qui n'est pas allée au bout de ce qu'il y avait à faire. Donc j'ai fait courrier au directeur de la MDR pour pointer du doigt qu'elle a failli et que je n'aimerais vraiment pas que ça arrive à quelqu'un d'autre. Quand il y a un problème on n'a pas de recours, si ce n'est le courrier. J'ai eu un retour directement par l'AS, qu'elle était désolée mais que ça ne venait pas d'elle, que mon courrier était bien arrivé. Elle m'a dit qu'elle pouvait être coopérante au point de me donner les preuves de son envoi à la régie et se mettre en contact et quand je lui demande de le faire. Elle me répond que c'est illégal donc elle est quand même de mauvaise foi. La posture institutionnelle est beaucoup plus culpabilisante, y'a toujours un jugement, une direction comme si j'étais une enfant donc y'a toujours un comportement infantilisant. Je n'ai pas besoin d'être assistée, j'ai besoin d'être aidée. J'ai des difficultés certes, mais je fais tout pour régler ma seule dette, je suis une femme de 30 ans, j'ai quatre enfants donc je n'ai pas besoin comme me traite comme si j'avais quatre ans. Et ça ils ont du mal à comprendre. À l'association, c'est pas du tout le même comportement. C'est de l'aide, des orientations et pas des remarques sur ma gestion et mon mode de vie. C'est horrible comme façon d'être, on vient demander de l'aide. On est dans une posture délicate et du coup on est confronté à des attitudes très désobligeantes avec des questions intrusives et qui nous écrasent. Moi, j'ai l'impression qu'il y a malheureusement beaucoup d'AS qui portent systématiquement un jugement, comme si elles avaient une manière de parler commune sans distance, toujours à vous juger. C'est violent, ça nous ramène plein de choses à la figure. »  
Mme Abbad*

*« Une fois j'ai eu un problème dans une location où j'avais un loyer de 500 € et un mois j'ai eu 500 € d'électricité donc je suis allée voir l'assistante sociale je lui ai dit que je ne pouvais pas payer. Elle m'a répondu qu'elle ne pouvait rien faire parce que je travaillais. Elle a même osé me dire que si j'avais été au chômage, elle aurait pu demander une aide mais que là elle ne pouvait rien faire. J'avais la rage ce jour-là, je lui ai dit : « Vous savez ce que je vais faire, je vais aller démissionner et ensuite je reviens vous voir, comme ça j'aurai droit à tout. J'étais énervée parce que je me débattais pour trouver de l'argent. Et là vous me croyez ou pas mais le tiroir s'est ouvert et comme par hasard, elle pouvait demander une aide exceptionnelle. En fait c'est donc parce qu'elle ne voulait pas m'aider parce que je travaille. » Quels critères il faut avoir pour qu'on nous aide ? Est-ce qu'ils gardent l'argent pour les gens violents ? Je ne sais pas moi. Je suis un peu dépitée par rapport à l'aide sociale. »*

Mme Boyer

### **Une disponibilité indispensable, parce que les démarches occupent beaucoup de temps**

Les démarches administratives, les réponses aux pressions, aux courriers, la multiplicité des acteurs à rencontrer induits par le parcours de l'impayé nécessitent d'avoir une grande disponibilité. Ainsi, les ménages doivent sans cesse effectuer des démarches, passer des coups de téléphone, monter des dossiers, refaire des démarches, recontacter des acteurs... Ce qui les oblige à dégager énormément de temps sans être sûres que le temps consacré à telle ou telle démarche sera opportun ou non.

*« Faire toutes ces démarches, ces papiers, c'est un travail à temps plein, pour comprendre, faire et refaire. Ce sont des procédures longues, complexes et pas toujours à la portée. »*

M. Picard

*« C'est quand même un travail à temps plein toutes ces démarches administratives, de recherches de solutions. Il faut avoir les nerfs solides, et être tenace. Je passe mes journées au téléphone parce que je ne peux pas trop me déplacer avec les petites. Pour qui résoudre des problèmes qui ne pourraient pas en être. Des fois ce ne sont même pas des problèmes, c'est simplement des mauvaises communications entre les uns et les autres, des modes de faire différents, et finalement les problèmes nous retombent dessus. »*

Mme Abbad

## **2. Les qualités/compétences développées par les personnes pour faire face à ces situations**

Afin de s'adapter à la situation, les ménages doivent nécessairement monter en compétences dans la recherche d'astuces, de systèmes de débrouille, dans leurs capacités de négociation et d'adaptation. Ils doivent également faire appel à des ressources monétaires autres (familles, proches, travail au noir, ventes diverses) et solliciter d'autres types de ressources telles que les ressources affectives ou morales pour tenir le coup.

### **Capacités morales pour supporter le parcours du combattant**

Les ménages sont confrontés à un véritable parcours dans la résolution de leurs problèmes, qu'ils soient seulement liés à un problème d'impayé de loyer ou qu'ils soient confrontés à plusieurs difficultés en même temps. Ainsi, pour pouvoir « survivre » à ces procédures dans ce parcours, les ménages doivent être dotés, à un moment ou un autre, de qualités d'adaptation. Ils doivent trouver le courage de se mobiliser, puis de se démobiliser pour se remobiliser, d'encaisser les coups, les critiques, les jugements, de pouvoir supporter les phases de mobilisation, d'espoir, et de désespoir. Ceux qui se sortent de cette impasse développent des nerfs d'acier pour pouvoir remonter la pente, des soutiens moraux pour se remotiver et de ne pas baisser les bras. Il faut être capable d'accepter de perdre son temps, de tourner en rond dans les procédures, les acteurs, les aides et de faire face à des impasses.

Il faut aussi pouvoir développer des capacités morales, de résistance pour parfois refaire les mêmes démarches auprès d'une même structure en espérant avoir un autre interlocuteur qui orientera différemment ou facilitera les démarches.

*« Les APL ont été suspendues pour non-respect du plan d'apurement donc j'ai appelé et envoyé les preuves pour montrer que je n'avais jamais cessé le paiement de mon loyer, et qu'en plus je n'avais jamais eu de plan d'apurement et en plus qu'aujourd'hui je payais plus que le loyer, elles ont été rétablies. Et il s'est passé exactement la même chose cette année, elles ont été suspendues, sauf que quand j'ai rappelé en expliquant la même chose, et bien on m'a expliqué que non, que ça ne marchait pas comme ça, que l'année d'avant il y avait eu un couac, qu'elles ont été rétablies mais qu'elles ne devaient pas l'être parce qu'on devait attendre le jugement pour voir qu'elle était la décision, pour voir si un plan d'apurement était mis en place et voir après si je le respectais. Là j'étais complètement dépitée, du coup j'ai laissé passer quelques jours et j'ai rappelé. J'ai pris mon courage à deux mains et j'ai rappelé. Je suis tombée sur quelqu'un d'autre et là la réponse a été différente. J'ai fait comme si je n'avais jamais appelé, on m'a répondu pas de problème apportez nous les reçus, je les ai apportés, une semaine après j'avais les 1 000 € qu'ils nous devaient, je n'y croyais pas. Du coup maintenant je fais toujours comme ça, quand je rencontre un obstacle, j'attends quelques jours et je retente ma chance auprès d'un autre interlocuteur. C'est complètement dingue pour une même structure on a des discours différents d'un jour à un autre. Des fois ça coule avec certaines personnes et avec d'autres ça bloque. Comme si ça n'avait pas de conséquences, parce que souvent les gens qui nous mettent des bâtons dans les roues, ne se rendent pas compte qu'un détail pour eux pour avoir des conséquences énormes pour nous. Il y a des choses qui en découlent, il y a des familles, des personnes, des situations derrière qui sont gravement impactées.»*

Mme Abbad

Ce témoignage rend compte de la nécessité de disposer et de développer des capacités propres afin d'affronter la situation : gérer le stress, les pressions, les dégâts sur les relations avec les autres, relativiser, poser de la distance, ne pas se laisser dépasser par ses sentiments et ses émotions.

Les ménages qui sortent de cette impasse le plus rapidement sont ceux qui parviennent à garder confiance dans la résolution de leurs problèmes. Les ménages pour qui la résolution est plus longue, rencontrent des difficultés morales avec des phases où ils se sentent complètement submergés et dépassés par la procédure.

*« Je ne me suis pas défendue, j'étais complètement dépassée, sous l'eau, comme si ça ne m'arrivait pas à moi, que j'étais absent de tout ça en dehors même. Je ne me suis pas défendue pendant la procédure d'expulsion, j'ai jeté le torchon. Quand il a fallu que j'aille au tribunal, je ne me suis même pas excusé, je n'y suis pas allée, j'ouvrais même plus mon courrier, j'étais complètement dépassée.»*

Mme Valentini

*« Mes dettes de loyer, ça me bouffe le cerveau, j'ai des problèmes de sommeil, ça m'angoisse. »*

Mme Bouguessa

*« Non ça ne me quitte jamais, je reste accrochée tant que je ne le résous pas je suis plein de toxines. Je sens que je suis lourde, la tête pèse, je ne dors pas pendant plusieurs nuits, je suis anxieuse, je rumine, je pense à l'avenir de ma fille. Même les antidépresseurs ne me permettent pas de dormir. »*

Mme Mobuna

« Quand le FSL a été refusé, je me suis dit que ça ne servait à rien que je me débâte et je me suis dit que leur dette ils allaient s'y assoir dessus. Puis après avec l'association et le dossier de surendettement je me suis ressaisie. » « Ça joue sur le moral et on a l'impression d'être amoindrie et d'être au plus bas de l'échelle. Après, grâce à mon mari et ma famille, je me suis ressaisie. Je me suis dit que ça pouvait arriver à tout le monde et que j'en tirerai que des leçons et que ça m'éviterait de passer dans ce genre de situations plus tard. C'est vrai qu'il y a des moments où le moral n'est pas trop là, surtout quand il y a des moments où j'apprends qu'on ne va pas me rembourser au niveau de la cafal, ou que mon dossier est hyper compliqué. Tout ça s'est pesant au niveau du moral, mais j'arrive toujours à remonter. C'est beaucoup d'investissement, de phases d'espoir dans la résolution du problème et de désespoirs quand on se heurte à des murs, à des procédures, des dispositifs qui nous sont étrangers au départ et qu'on apprend petit à petit à connaître. C'est assez démoralisant. »

Mme Abbad

### L'environnement familial comme bouclier

Les ménages rencontrés ont souligné que cette bascule dans la précarité financière les avait confrontés, pour la plupart à une détresse matérielle et psychique et un isolement relationnel. Une forme de repli sur soi qui a pu être renversé avec le soutien des proches, de la famille qu'il soit financier ou moral. Nous pouvons mettre en avant deux profils types du rapport aux ménages avec leur environnement social :

- Les ménages seuls : ceux-ci sont non seulement confrontés à la solitude mais aussi à une gestion des problèmes qui ne repose que sur leurs seules épaules. Ainsi, face à cette multitude de problèmes, ces ménages ont pu rencontrer, notamment au départ de l'impayé de loyer, une impuissance à tout gérer seuls. Ces ménages sans ressources sociales, familiales ont pu parfois baisser les bras avant de s'engager dans la recherche de solutions avec des phases plus ou moins longues d'accablement et de dépression. La seule aide qu'ils ont en dernier recours est l'assistante sociale qu'ils sollicitent quand ils sont vraiment à bout et qu'ils n'ont plus rien à manger (aide pour les tickets alimentaires).
- Les ménages avec des ressources familiales, amicales et une certaine force de caractère pour affronter la situation. Dans ce cas de figure, le réseau primaire est très important et primordial pour sortir de l'impasse et éviter d'être dans une longue phase d'engrenages et de dépassement. Ici la solidarité familiale permet d'éviter l'isolement relationnel et de gérer aux mieux les imprévus dans les dépenses.

« Avec certaines personnes, ma mère, mes sœurs, ça nous a rapprochées. Après j'avais peur d'installer ce rapport, d'être assistée et non pas aidée. Je ne voulais pas qu'au final on me dise que je ne savais pas gérer ou qu'à la longue, on finisse par entrer dans ma vie. Avec certaines personnes, ça va très bien, on m'apporte une aide, mais avec d'autres ce n'est pas sans retour, ce n'est pas sans conséquences d'accepter une main tendue qui ne l'est pas sans arrière-pensée, sans contrepartie, sans condition, sans jugement. Mon garant pour cet appartement, c'est mon frère, il a eu peur que ça lui retombe dessus. Il a parfois été blessant en me disant qu'il ne fallait pas faire comme ça, qu'il y avait des priorités et du coup il m'infantilise. Ça m'a beaucoup peinée, à un moment, il y a eu ma dette, plus cette situation-là, ces pressions sentimentales en plus, ça faisait beaucoup et après j'ai relativisé en me disant que si il ne comprenait pas tant pis pour lui. Cette réaction m'a fait prendre conscience que j'étais très famille et que je pensais qu'il y aurait plus de pardon et de compréhension. Ça m'a fait grandir aussi, j'idéalisais mes grands frères et je me suis rendue compte que c'était un adulte comme les autres. » Mme Abbad

Le recours à la famille n'est pas non plus sans ingérences. Cet atout peut aussi devenir une contrainte avec des ménages qui ne peuvent pas se confier à leur famille sous peine de donner une mauvaise image ou pour protéger leurs proches.

*« Je ne le dis pas à mes parents parce qu'ils sont malades, sensibles, loin donc je préfère les préserver. Parfois je leur demande une aide financière pour aller les voir mais je ne leur explique pas pourquoi j'ai besoin d'argent. » Mme Sekri*

### **La nécessité de capitaliser des connaissances et développer des compétences**

Les ménages, pour s'orienter dans le parcours et les procédures engagées, doivent avoir les capacités de comprendre et intégrer rapidement les différentes démarches à effectuer. Ils ont besoin de comprendre les enjeux et quand des injonctions contradictoires sont en jeu, il faut qu'ils puissent déterminer quelles seront les conséquences de leur choix mais il faut aussi qu'ils puissent prévoir l'action dont ils pensent qu'elle sera la moins pénalisante. Comme s'ils devaient apprendre le plus rapidement possible les codes de l'aide sociale en même temps qu'ils l'expérimentent.

Pour trouver des solutions à leurs problèmes, ils ont besoin de capacités relationnelles indéniables pour être capables de comprendre les différents types de comportements à adopter en fonction des acteurs et de leurs interlocuteurs. Des manières d'être, de faire, de s'exprimer, des codes de conduite qui sont différents dans le rapport aux institutions, aux associations, aux avocats, aux huissiers, aux bailleurs... La compétence relationnelle la plus importante pour les ménages est de dégager de la sympathie et surtout de ne pas avoir de comportements agressifs, vindicatifs et ce quel que soit les remarques qu'on puisse leur faire sur leurs choix, leur gestion budgétaire ou leur projet de vie. Dans un contexte où le parcours est jalonné d'obstacles, de questionnements personnels et parfois de mauvais traitement, un tel exercice est difficile à mettre en œuvre.

*« J'ai désormais appris à me taire quand on me fais des remarques désobligeante sur mon projet de vie parce que si je veux qu'on m'aide rapidement et efficacement c'est le prix à payer. Donc je prends sur moi et j'avance. »<sup>8</sup>*

Avec la multiplicité des démarches et des acteurs, il est impératif pour les ménages de s'exprimer correctement à l'oral et à l'écrit afin d'être capable, d'expliquer de manière synthétique, construite et réfléchie la cause de l'impayé et comment ils ont su faire ou non face à leurs problèmes. C'est une compétence qui leur permettra de retracer leur histoire, son origine et ses causes de manière rapide pour la répéter autant de fois que nécessaire.

Pour faire face à cet environnement contraint et aux différentes variations budgétaires, les ménages sont sans cesse à la recherche de systèmes de débrouille (achat de nourriture en très grosses quantités, à plusieurs, astuces pour les vêtements, les couches des enfants). Ils doivent développer des capacités de négociation avec des commerçants ou autres pour demander des reports de factures et des paiements en plusieurs fois.

*« J'ai négocié avec le véto pour échelonner les paiements parce que je lui ai expliqué que je ne pouvais plus faire de chèques parce que j'avais des soucis financiers et que je faisais un dossier de surendettement. Donc il a été compréhensif et je peux le payer quand je peux petit à petit. Ce n'est pas que j'ai fait l'aumône mais je lui ai expliqué et je vais carburer au boulot pour le rembourser ».*  
Mme Bouguessa

*« Pour les vêtements des enfants, je m'arrange avec des amis, de la famille, je récupère. Je fais des économies à travers les amis et la famille. Je suis obligée de faire ça sinon, je n'y arrive pas. »*  
Mme Medjaoui

<sup>8</sup> Citation d'un ménage interrogé

*« Je me débrouille avec un copain qui peut nous ramener des grosses quantités de nourriture là où il travaille donc après je redistribue aussi auprès des voisins. »*

*Mme N'Guyen*

*« On n'a pas le droit d'être à découvert et y'a notre conseillère qui nous donne un petit coup de main. On s'est arrangé avec elle, avant un virement elle nous autorise à faire un petit découvert donc c'est aussi comme ça qu'on s'en sort. »*

*Mme Abbad*

### 3. Les arbitrages budgétaires qui dépendent de chaque personne

#### Arbitrages, le non-paiement du loyer : un choix par défaut

Au moment de la constitution de l'impayé, la bascule provient d'une perte de ressources, d'un coup dur, d'une hausse de dépenses qui a nécessité de sacrifier le loyer. Tous les ménages rencontrés ont mis en avant la réalisation d'un choix par défaut car c'était à ce moment-là, le choix qui leur semblait avoir le moins de conséquences à court terme. De plus, la plupart des ménages pensaient faire face à une situation temporaire et que le non-paiement du loyer serait rattrapé le mois suivant.

*« Quand mes ressources ont baissé, j'ai essayé de payer le loyer, des petites sommes mais je n'avais plus rien pour manger, j'ai arrêté de payer le loyer parce que je pensais que ça allait être plus long pour être dehors que de ne pas manger. J'ai pas trouvé de solution, arrivé un moment je n'avais plus d'argent pour ça. Je n'arrive plus à m'en sortir. J'ai demandé de l'aide à l'assistante sociale pour la petite, la nourriture, les habits. »*

*Mme Sekri*

*« On ne peut pas dire que j'ai vraiment choisi de ne pas payer le loyer parce que si j'avais pu le faire je l'aurais fait. J'ai simplement paré au plus pressé. »*

*Mme Cotard*

#### Des arbitrages dans les dépenses selon la composition du foyer

Dans une situation financière contrainte, les ménages priorisent leurs dépenses selon la composition du foyer et les rôles sociaux assignés aux membres du foyer.

Ainsi, les parents priorisent les dépenses permettant de subvenir aux besoins de leurs enfants et à leur éducation : l'alimentation, l'énergie (eau, électricité) car la non prise en charge de ces dépenses aurait des conséquences trop importantes sur la santé et le bien-être de leurs enfants. Dans le même esprit, Mme Sekri privilégie l'éducation de sa fille unique dans une école privée.

*« On a choisi de ne pas payer le loyer parce qu'on avait deux enfants dont une en bas âge, il fallait faire un choix par rapport aux couches, au lait qui coutent très cher. Donc j'ai privilégié de remplir le frigo, de les nourrir, de payer les factures puisqu'avec des enfants en bas âge on ne pouvait pas se permettre de se faire couper le gaz, ou l'électricité, c'était vraiment pas possible. Peut-être que si nous avons été que tous les deux, les choix auraient été différents, mais là finalement il n'y avait même pas de choix à faire puisque c'est notre fonction première en tant que parents de leur assurer de la nourriture et de faire en sorte qu'ils n'aient pas froid. C'est comme ça que j'ai fait mon choix en me disant que le loyer, comme ils avaient été conciliants quand on a eu des petites difficultés qu'on a toujours régularisées le mois d'après et je me suis dit que c'était un passage et qu'on arriverait à rattraper et c'est pas comme ça que ça s'est passé malheureusement. »*

*Mme Abbad*

*« L'assistante sociale essaye de me faire prioriser le loyer comme dépense, une petite somme mais je ne peux pas donc je fais mon propre choix parce que l'éducation de ma fille est plus importante que tout le reste. »*

*Mme Sekri*

Les personnes seules avec animaux priorisent quant à elles le bien-être de leur animal à leurs dépens.

*« Quand je dois faire des choix, le premier poste qui en pâti c'est l'alimentation, je mange plus de pâtes, de riz. Le seul poste que je ne sacrifierai pas c'est celui de mon animal. »*

*M. Stojewski*

Les personnes seules avec des problèmes de santé priorisent les dépenses liées à la santé. La résolution de ce problème leur prend tout leur temps disponible (surtout quand ils ont une activité salariée) et toute leur énergie. Etant dans l'incapacité de mener tous les combats en même temps, ils prennent en charge chaque problème séparément et à tour de rôle.

*« Pendant la procédure, je me disais que j'allais réagir mais avec tous mes problèmes de santé, j'allais tout le temps à l'hôpital, ils me gardaient donc j'étais plus impliquée dans ma guérison que dans mon loyer, ces problèmes prenaient toute la place dans ma tête. »*

*Mme Valentini*

Les personnes qui dispose d'une activité professionnelle priorisent les dépenses qui leur permettent de conserver leur emploi (véhicule, carburant, transports...).

*« A ce moment-là, je ne pouvais pas me permettre de ne pas mettre de gasoil pour garder mon travail, je devais aussi être présentable et propre sur moi. »*

*Mme Boyer*

### **La nourriture comme variable d'ajustement du budget**

Pour la plupart des ménages rencontrés, les dépenses liées aux frais fixes étant mensualisées et prélevées, les ajustements, les variations et les arbitrages effectués sont très limités et se font principalement sur l'alimentation. Pour s'adapter à leur budget contraint, la variable d'ajustement pour tous les ménages, sans exception est celle de la nourriture avec des budgets alimentation très bas. Rappelons que le montant moyen du budget alimentation est de 152 € par unités de consommation avec comme minimum 36 € pour Mme Bouguessa et 272 € maximum pour Mme Abbad.

*« J'ai un budget de 50 € pour la nourriture par mois et 5,80 € de croquettes pour mon chien par semaine. Je ne mange pas beaucoup, je ne prends que des produits de base, du lait et des petits pains, puis quand c'est très serré, le midi je ne mange pas. »*

*Mme Bouguessa*

*« La nourriture c'est un budget qui n'est pas stable, donc c'est là-dessus que je rogne. »*

*Mme Valentini*

### **Des ménages qui sanctuarisent leur argent**

Les ménages développent des stratégies pour éviter que des mensualisations ou que des saisies ne ponctionnent le budget dédié aux dépenses du lieu de vie sur leur compte bancaire. Ainsi, ces stratégies permettent de protéger, de sacrifier leur ressources monétaires. Ils effectuent donc des virements bancaires contraignants, d'un compte à un autre, d'un jour à l'autre pour ne pas être en faute par rapport au respect du plan d'apurement et des conditions fixées par le juge sous peine de perdre son logement. Ainsi dans les dépenses, le ménage priorise le règlement de l'accès internet car c'est un élément primordial de la gestion du budget. Ce comportement spécifique est clairement lié à cette situation d'impayé. Ici, nous pouvons voir que cet arbitrage est induit et qu'il serait probablement différent sans cette procédure d'expulsion locative.

### **Le recours à l'endettement sans intérêt pour gérer le budget**

Afin de gérer les différentes dépenses et dettes en fonction des ressources disponibles, de nombreux ménages, ont recours, quand ils en ont la possibilité, à leurs proches ou leur famille pour bénéficier

d'un prêt sans intérêt (mais non sans ingérence et sans coût) ou d'un petit don (qui est même parfois proposé sans que le ménage ne le demande).

*« On s'est endetté envers la famille pour pouvoir payer le loyer parce qu'on a rien eu donc j'ai demandé 1 000 € à mon beau-frère. »*

*Mme Hayoun*

*« On a demandé de l'argent à ma sœur pour résoudre notre problème de loyer. Mon frère qui est garant de l'appartement on ne lui a pas demandé parce qu'on sait très bien que ce ne sera pas sans s'immiscer dans notre gestion, déjà qu'il essaye de la faire. »*

*Mme Abbad*

*« Je dois plus de 1 000 € à mes parents, je pense qu'eux me les ont donné mais moi je veux leur les rendre quand je pourrais parce que je ne suis pas à l'aise avec le fait de prendre de l'argent de mes parents. Une fois qu'on a des dettes, ça coûte beaucoup, dans le sens où comme ils savent que j'ai une dette, je ne m'autorise plus des choses simples, une glace, autre chose parce que c'est toujours de l'argent que je pourrai leur rendre. »*

*Mme Medjaoui*

*« Y'a un copain qui est venu à la maison, il m'a donné 100 € parce qu'il a vu qu'il n'y avait pas de ricard et ça ça n'arrive jamais, sauf quand il y a un problème. Il m'a demandé combien je voulais, il voulait me donner 300 € et j'ai dit 100. Je le connais bien, je l'ai hébergé quand sa femme l'a mis dehors pendant 6 mois et je l'ai employé aussi comme ça quand je faisais paysagiste, donc c'est pour ça. »*

*M. Martinez*

### **Des choix qui varient dans le temps, selon où se situe le ménage dans le parcours de l'impayé**

Les arbitrages évoluent en fonction de l'avancée dans le parcours de l'impayé. À partir du moment où les ménages sont dans une gestion prolongée du problème de l'impayé, le loyer est la première dépense privilégiée. À quoi cela est dû ? Est-ce l'accompagnement social qui donne les clefs de compréhension des postes de dépenses à prioriser, qui formate les actions des ménages (reprise du paiement du loyer pour bénéficier du FSL) ? Est-ce les remises en question personnelles qui sont induits par toute cette procédure ? Est-ce l'acceptation de la situation pour des ménages qui pensent pouvoir au début de la formation de l'impayé de loyer régulariser rapidement et qui s'aperçoivent ensuite que ce ne sera pas possible ? Est-ce que cela vient d'une prise de conscience individuelle avec l'acceptation de la situation, l'acceptation de demander de l'aide, comme un long chemin à parcourir pour avoir les outils nécessaires à la résolution de la situation ?



**Éditeur :** La Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion  
Association Loi 1901  
14 rue Passet – 69007 LYON

**Directeur de la publication :**  
Annaïg ABJEAN, Directrice de la MRIE

**Étude réalisée par :**  
Blandine Mounier, chargée de mission

**Avec la collaboration de :**  
Véronique Gilet, Directrice de la Fondation Abbé Pierre en Rhône-Alpes  
et  
Flora Perrier, chargée de mission  
Les quatre associations suivantes : l'association Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement (ALPIL), l'Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement (AVDL) et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et Emmaüs Sos Famille.

Nous remercions les 20 ménages qui ont participé à cette étude



14 rue Passet  
69007 LYON

Tél. 04 37 65 01 93  
Fax 04 37 65 01 94

[mrie@mrie.org](mailto:mrie@mrie.org)

[www.mrie.org](http://www.mrie.org)